



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2014



ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2014

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2014, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Daniela Riccardi
Directeur Général

Groupe

Baccarat

COMPTES CONSOLIDES

AU 30 JUIN 2014

BACCARAT - Comptes consolidés au 30 juin 2014

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE				(en milliers d'euros)	
	Note	30/06/2014	30/06/2013	Variation	%
Chiffre d'affaires	5.1	65 529	69 769	(4 240)	-6,1%
Autres produits de l'activité		571	216	355	164,4%
Achats consommés Y/C variation de stocks		(6 676)	(9 915)	3 239	-32,7%
Charges de personnel	5.2	(32 772)	(33 235)	463	-1,4%
Charges externes	5.4	(27 101)	(28 831)	1 730	-6,0%
Impôts et taxes		(721)	(941)	220	-23,4%
Dotations aux amortissements		(4 224)	(3 753)	(471)	12,5%
Dotations aux provisions	5.3	(1 700)	(634)	(1 066)	168,1%
Reprises sur provisions	5.3	632	363	269	74%
Autres produits d'exploitation	5.5	1 423	3 769	(2 346)	-62,2%
Autres charges d'exploitation	5.5	(448)	(1 553)	1 105	-71,2%
Résultat des activités opérationnelles courant		(5 487)	(4 745)	(742)	15,6%
Autres produits opérationnels	5.6	313	-	313	na
Autres charges opérationnelles	5.6	(532)	(863)	331	-38,4%
Résultat des activités opérationnelles		(5 706)	(5 608)	(98)	1,7%
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		89	130	(41)	-31,5%
Coût de l'endettement financier brut	5.7.2	(573)	(501)	(72)	14,4%
Autres produits financiers	5.7.1	796	604	192	31,8%
Autres charges financières	5.7.1	(966)	(648)	(318)	49,1%
Résultat financier		(654)	(415)	(239)	-57,6%
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence	6.3	(17)	(15)	(2)	13,3%
Résultat avant impôt		(6 377)	(6 038)	(339)	-5,6%
Charges d'impôt sur le résultat	5.8	(336)	248	(584)	-235,5%
Résultat après impôt		(6 713)	(5 790)	(923)	-15,9%
Résultat de la période		(6 713)	(5 790)	(923)	-15,9%
Dont attribuable aux propriétaires de la société		(6 746)	(5 846)	(900)	-15,4%
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		33	56	(23)	41,1%
<i>Résultat de base par action (en euros)</i>		<i>(8,08)</i>	<i>(6,97)</i>	<i>(1,11)</i>	<i>-15,9%</i>
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>		<i>(8,29)</i>	<i>(6,97)</i>	<i>(1,32)</i>	<i>-18,9%</i>

ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

	Note	30/06/2014	30/06/2013
Résultat de la période		(6 713)	(5 790)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>			
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers	5.7.2	(665)	(372)
Variation de la réserve de conversion		(175)	(72)
Variation des autres réserves (*)		(499)	(1 473)
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global		361	621
Autres éléments du résultat global net d'impôt		(978)	(1 296)
Résultat global total de la période		(7 691)	(7 086)
Attribuable aux :			
Propriétaires de la société		(7 728)	(7 923)
Participations ne donnant pas le contrôle		37	837

(*) dont (361) K€ montant reconnu en AERG

BACCARAT - Comptes consolidés au 30 juin 2014

ACTIF CONSOLIDE		(en milliers d'euros)	
	Note	30/06/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	6.1	5 046	6 000
Immobilisations corporelles	6.2	37 900	39 463
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.3	-9	9
Autres actifs financiers	6.4	2 961	3 056
Actifs d'impôt différé	5.8.1	5 902	5 384
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		51 800	53 912
Stocks	6.5	41 678	36 858
Créances clients	6.6	16 355	22 613
Créances d'impôt courant	5.8.1	1 755	1 949
Autres débiteurs	6.7	8 411	8 806
Autres actifs financiers courants	6.8	877	1 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	18 720	25 148
TOTAL ACTIFS COURANTS		87 796	97 001
TOTAL ACTIF		139 596	150 913

BACCARAT - Comptes consolidés au 30 juin 2014

PASSIF CONSOLIDE	Note	30/06/2014	31/12/2013
Capital social		20 768	20 768
Prime liée au capital	6.11	24 829	24 829
Réserves		14 281	24 888
Réserves de conversion		(2 836)	(2 661)
Résultat de l'exercice		(6 746)	(9 800)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE		50 296	58 024
Participations ne donnant pas le contrôle		410	373
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6.10	50 706	58 397
Emprunts et dettes financières à long terme	6.14	22 231	26 230
Avantages du personnel	6.13	8 458	8 985
Provisions	6.12	2 483	2 386
Autres passifs non courants		88	109
Passifs d'impôt différé	5.8.1	901	981
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		34 161	38 691
Provisions	6.12	1 215	1 379
Dettes fournisseurs		15 789	18 087
Autres créditeurs	6.15	23 876	23 157
Dettes financières à court terme	6.14	13 582	10 849
Passifs d'impôt exigible	5.8.1	267	353
TOTAL PASSIF COURANT		54 729	53 825
TOTAL PASSIF		88 890	92 516
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		139 596	150 913

BACCARAT - Comptes consolidés au 30 juin 2014

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)

	Note	30/06/2014	31/12/2013
Résultat de la période (y compris intérêts minoritaires)		(6 713)	(9 687)
<i>Ajustements pour :</i>			
Amortissements et provisions		3 139	9 503
Profits sur pertes de réévaluation (juste valeur)		238	180
Résultats de cession et pertes et profits de dilution		344	650
Produits de dividendes		-	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		17	28
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(2 975)	674
Elimination de la charge (produit d'impôt)		(157)	(535)
Elimination du coût de l'endettement financier net		483	855
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(2 649)	994
Incidence de la variation des stocks et en-cours		(4 623)	2 982
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs		6 723	1 671
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs		(2 212)	(2 240)
Impôt sur le résultat payé		47	(203)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		(2 714)	3 204
Incidence des variations de périmètre		-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 487)	(15 080)
Acquisition d'actifs financiers		(13)	(16)
Variation des prêts		3	(44)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Dividendes reçus		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 497)	(15 140)
Augmentation de capital		-	-
Emission d'emprunts		2 981	24 886
Remboursement d'emprunts		(4 825)	(13 265)
Intérêts financiers versés		(483)	(855)
Dividendes payés		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement		(1)	(227)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		(2 328)	10 539
VARIATION DE LA TRESORERIE	6.9	(6 539)	(1 397)
Trésorerie d'ouverture	6.9	25 058	26 400
Effet de la variation du taux de change		68	55
Trésorerie clôture	6.9	18 587	25 058
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(6 539)	(1 397)

BACCARAT - Comptes consolidés au 30 juin 2014

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

La variation des capitaux propres au 30 juin 2014 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2013	20 768	24 957	11 840	459	58 024	373	58 397
Augmentation de capital	-	-			-		-
Résultat net de la période			(6 746)		(6 746)	33	(6 713)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				(436)	(436)		(436)
Variation de la réserve de conversion (*)			(175)		(175)	-	(175)
Variation des autres réserves (**)		-	(371)		(371)	4	(367)
Total autres éléments du résultat global	-	-	(546)	(436)	(982)	4	(978)
<i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i>							
Paie ment fondé sur les actions		-			-	-	-
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
					-		-
30 juin 2014	20 768	24 957	4 548	23	50 296	410	50 706

(*) dont (294) K€ d' affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

(**) dont (361) K€ montant reconnu en AERG

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2013 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2012	20 768	24 957	22 629	519	68 873	(503)	68 370
Augmentation de capital	-	-			-		-
Résultat net de la période			(9 801)		(9 801)	114	(9 687)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				(60)	(60)		(60)
Variation de la réserve de conversion (*)			595		595	(16)	579
Variation des autres réserves (**)		-	(1 583)		(1 583)	778	(805)
Total autres éléments du résultat global	-	-	(988)	(60)	(1 048)	762	(286)
<i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i>							
Paie ment fondé sur les actions		-			-	-	-
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
					-		-
31 décembre 2013	20 768	24 957	11 840	459	58 024	373	58 397

(*) dont 1 378 K€ d' affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

(**) dont (761) K€ impact net de changement de méthode sur IAS19 et (778) K€ de limitation des intérêts minoritaires de la Grèce

Notes annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2014

1.1	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS.....	12
1.2	METHODES DE CONSOLIDATION.....	13
1.3	CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES.....	14
1.4	OPERATIONS LIBELLES EN DEVICES.....	14
1.5	CHIFFRE D'AFFAIRES	15
1.6	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	15
1.7	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....	15
1.8	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	16
1.9	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
1.9.1	<i>Valeur brute</i>	16
1.9.2	<i>Amortissement</i>	17
1.10	DEPRECIATION DES ELEMENTS D'ACTIFS	18
1.11	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	19
1.12	STOCKS.....	22
1.13	IMPOTS.....	23
1.14	PROVISIONS	23
1.15	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	24
1.16	BAUX ET LOYERS PROGRESSIFS.....	26
1.17	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	26
1.18	RESULTAT PAR ACTION	27
2	GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	28
2.1	RISQUE DE CREDIT	28
2.1.1	<i>Clients et autres débiteurs</i>	28
2.1.2	<i>Garanties</i>	29
2.2	RISQUE DE LIQUIDITE.....	30
2.3	RISQUE DE MARCHE.....	31
2.3.1	<i>Risque de change</i>	31
2.3.2	<i>Risque de taux d'intérêt</i>	32
2.3.3	<i>Gestion du capital</i>	32
3	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	33
4	SECTEURS OPERATIONNELS.....	34
4.1	COMPTE DE RESULTAT	34
4.2	BILAN.....	35
4.3	INVESTISSEMENTS ET AUTRES.....	36
5	COMPTE DE RESULTAT	38
5.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	38
5.2	CHARGES DE PERSONNEL.....	38
5.3	DOTATIONS AUX PROVISIONS	39
5.4	CHARGES EXTERNES.....	39
5.5	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	39
5.6	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	40
5.7	RESULTAT FINANCIER.....	41
5.7.1	<i>Autres produits et charges financières</i>	41
5.7.2	<i>Instruments dérivés</i>	41
5.8	IMPOTS SUR LES RESULTATS	43
5.8.1	<i>Evolution des postes de bilan</i>	44
5.8.2	<i>Analyse des impôts différés</i>	44
5.8.3	<i>Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle</i>	45
5.8.4	<i>Déficits reportables n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif</i>	46
6	BILAN CONSOLIDE	47
6.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47
6.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48
6.3	TITRES MIS EN EQUIVALENCE	50

6.3.1	<i>Evolution de la valeur d'équivalence</i>	50
6.3.2	<i>Quote-part des capitaux propres et des résultats nets des sociétés mises en équivalence</i>	51
6.3.3	<i>Informations agrégées des sociétés mises en équivalence</i>	51
6.4	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	52
6.5	STOCKS.....	53
6.6	CLIENTS.....	53
6.7	AUTRES DEBITEURS	54
6.8	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS.....	54
6.9	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	54
6.10	CAPITAUX PROPRES	55
6.11	PAIEMENT A BASE D' ACTIONS	55
6.11.1	<i>Contexte</i>	56
6.11.2	<i>Principes méthodologiques et hypothèses d'évaluation des prix</i>	56
6.12	PROVISIONS	58
6.13	AVANTAGES DU PERSONNEL	59
6.13.1	<i>France</i>	61
6.13.2	<i>Filiales étrangères</i>	64
6.13.3	<i>Droit individuel à la formation</i>	72
6.14	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	72
6.15	AUTRES CREDITEURS.....	76
6.16	PASSIFS EVENTUELS.....	76
7	ENGAGEMENTS HORS BILAN	78
7.1	PAR NATURE	78
7.2	ECHEANCIER.....	78
7.3	ENGAGEMENTS DE LOCATION	81
8	RESULTAT PAR ACTION	82
9	RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	83
9.1	SOCIETE MERE ET SOCIETE TETE DE GROUPE.....	83
9.2	OPERATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	83
9.2.1	<i>Rémunération des administrateurs et du dirigeant</i>	83
9.2.2	<i>Historique des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions</i>	87
9.2.3	<i>Informations sur les options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés attributaires de la Société</i>	88
9.3	MONTANT PROVISIONNE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSION, RETRAITE OU AUTRES AVANTAGES	88
9.4	TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS :	88
10	AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	89

FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- Performances opérationnelles

Malgré un environnement économique dégradé, Baccarat a clôturé le premier semestre 2014 sur une solide performance de ses ventes *BtoC*, en progression de +2% en comparable. Les premier et deuxième trimestres affichent tous deux une hausse de +2%.

Les ventes totales s'établissent à 65,5 M€, négativement impactées par les taux de change (-3 M€ ou 4 points de ventes) et par le recul de l'activité *BtoB* (4 points de ventes).

La marge brute consolidée s'améliore de 3 points, grâce à de meilleurs mix (régions/canaux de distribution/mix produit).

Toutes les régions, à l'exception de l'Europe, montrent une croissance de leurs ventes, le Japon et la zone Amériques affichant une performance à deux décimales, la zone Chine et Asie du Sud-Est progressant à des niveaux encore plus élevés.

A l'instar des autres sociétés du luxe, le climat général reste difficile sur les activités européennes.

Au 30 juin 2014, le Résultat opérationnel courant s'établit à -4,2 M€ à taux de change constants (-5,5 M€ en données publiées), en redressement de +11%.

Le Résultat opérationnel s'élève à -4,4 M€ à taux de change constants (-5,7 M€ en données publiées), soit une amélioration de +21% par rapport à 2013.

Par ailleurs, l'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Fin juin, 90 personnes ont décidé de partir volontairement en retraite anticipée.

- Performances financières

Compte tenu de charges financières nettes de -0,7 M€ dont -0,5 M€ relatifs au coût de l'endettement financier, le Résultat net s'établit à -5,2 M€ à taux de change comparables (-6,7 M€ en données publiées), soit une amélioration de +10% par rapport à 2013 (-5,8 M€).

Les fonds propres s'établissent à 50,7 M€. La trésorerie brute est de 18,7 M€ et l'endettement net s'élève quant à lui à 17,1 M€, à rapprocher de 13,8 M€ au 30 juin 2013, les dettes bancaires étant essentiellement à moyen-long terme. La consommation de cash sur le premier semestre (5,2 M€ à comparer à 11,7 M€ au cours de la même période de l'exercice précédent) est maîtrisée, la variation par rapport à 2013 s'expliquant principalement par un contrôle des programmes d'investissement.

Les covenants bancaires sont respectés au 30 juin 2014.

- Gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'administration de Baccarat s'est doté de membres bénéficiant d'expertises diversifiées. De ce fait, après la nomination en juin de Monsieur John Demsey en tant que membre indépendant, le Conseil a approuvé la nomination de Madame Margareth Henriquez en tant que membre indépendant, en remplacement de Madame Françoise Labro, qui, ayant été nommée Directeur artistique de Baccarat en Juin, a donc renoncé à son rôle au sein du Conseil.

- Evénements postérieurs à la clôture

Baccarat a cédé le droit au bail de la boutique Rue de la Paix le 27 août 2014 pour 2 825 K€ net.

PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2014 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des normes IFRS :

- image fidèle,
- continuité d'exploitation,
- méthode de la comptabilité d'engagement.

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1er janvier 2014 et n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés, à l'exception d'IAS 19 révisée.

L'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés est établi de manière uniforme par les entités du Groupe et les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de façon permanente.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euro le plus proche.

1.1 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe Baccarat doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états pourraient différer des estimations actuelles.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.7 Valorisation des instruments financiers,
- Note 5.8 Utilisation des pertes fiscales,
- Note 6.11 Paiement à base d'actions,
- Note 6.13 Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies,

- Notes 6.12 Provisions liées à une estimation des risques.

1.2 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Baccarat S.A., société mère, domiciliée en France, ainsi que ceux de ses filiales, et des sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans le chapitre «Périmètre de consolidation».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. Le contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour déterminer la présomption de contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées au bilan dans une catégorie distincte des fonds propres. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence d'une influence notable est habituellement mise en évidence, soit par la représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, la participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment la participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, les transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, l'échange de personnels dirigeants, soit par la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Quand la quote-part de perte attribuée au Groupe excède la valeur comptable des entités mises en équivalence, la quote-part de pertes prise en compte est limitée à hauteur de la valeur mise en équivalence. La participation mise en équivalence est ramenée à zéro jusqu'à retour à meilleure fortune.

Selon les principes de consolidation, les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les gains et pertes entre les sociétés du Groupe sont également éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés s'il n'existe pas d'indice de perte de valeur.

Les gains issus des transactions avec les entités associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue, les pertes sont éliminées de la même façon, mais seulement s'il n'existe pas des indices de perte de valeur.

1.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Lors de la consolidation, les actifs et passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur, des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change approchant les cours aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, dont le paiement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les gains et pertes de change en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en réserve de conversion.

1.4 Opérations libellées en devises

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en résultat financier pour les transactions financières.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont

comptabilisés en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture.

1.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et des prestations de services accessoires à des tiers, déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours. Les ventes sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, selon la nature des incoterms négociés avec les clients.

La liste des incoterms est la suivante :

- CIF : Cost Insurance Freight
- CIP : Carriage and Insurance Paid to
- CPT : Carriage Paid to
- DDP : Delivered Duty Paid
- DDU : Delivered Duty Unpaid
- EXW : Ex-Works
- FCA : Free Carrier
- FOB : Free On Board
- FDO : Franco Domicile

Les produits ne sont enregistrés que si leur recouvrement est probable.

1.6 Autres produits et charges opérationnels

La société a adopté une présentation du compte de résultat faisant ressortir le résultat des activités opérationnelles courantes tel que défini par la recommandation du CNC n° 2009-R-03.

Les charges et produits opérationnels non courants sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne pourraient être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle.

1.7 Frais de recherche et de développement

La politique de recherche et de développement de Baccarat se traduit par les incidences comptables suivantes :

- Il n'existe pas d'activité de recherche et de développement en tant que tel,
- La création et le développement de produits nouveaux sont généralement le fait de créateurs externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui sont enregistrés en charges,
- Les frais de développement sont essentiellement constitués par la mise au point de process industriels qui font l'objet d'une inscription à l'actif sous forme d'immobilisations corporelles ou incorporelles et sont amortis sur la durée d'utilité estimée du bien.

La valeur recouvrable, les longévités ainsi que la méthode d'amortissement sont

révisées d'année en année. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des marques et des frais de développement de site internet sont comptabilisées en tant qu'actifs pour autant qu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés et sont amorties comme les immobilisations incorporelles acquises.

1.8 Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Le Groupe a qualifié comme autres immobilisations incorporelles, les actifs acquis séparément tels que les systèmes d'information de gestion, les droits de propriété intellectuelle, les brevets et les droits au bail.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue :

- les systèmes d'information de gestion sont amortis sur une période de trois à cinq ans,
- les autres immobilisations incorporelles (hors droits au bail) sont amorties sur une période de cinq ans.

Les quotas d'émission acquis à titre onéreux sont comptabilisés en actifs incorporels à leur coût d'acquisition. La provision pour excédent d'émission par rapport aux droits d'émission alloués et conservés est évaluée pour la partie couverte par des droits acquis à la valeur comptable de ces droits.

1.9 Immobilisations corporelles

1.9.1 Valeur brute

L'option retenue par le Groupe quant au principe d'évaluation des immobilisations corporelles est la méthode du coût selon la norme IAS 16, soit l'évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou la construction d'actifs qualifiés sont capitalisés lorsqu'ils sont encourus.

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits ou autres charges » du compte de résultat.

1.9.2 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués dans le cadre d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les immobilisations ou composants tels que les terrains ayant une durée d'utilité illimitée ne sont pas amortis mais ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel pour définir les pertes de valeur éventuelles.

Lorsque les immobilisations corporelles ont des composants qui ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les frais et coûts d'emprunt initiaux liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés au coût de ces actifs. Ils sont activés et amortis selon la durée d'utilisation de ces catégories d'actifs.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif font l'objet d'une révision au moins à chaque fin de période annuelle et, si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes, les changements sont comptabilisés comme un changement d'estimation comptable conformément à la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs".

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après. :

	<i>Durée</i>
Bâtiments industriels	10 à 40 ans
Bâtiments non industriels	40 ans
Agencements industriels	10 ans
Agencements non industriels	3 à 10 ans
Mobilier et divers	5 à 10 ans

1.10 Dépréciation des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

Une perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable, cette valeur étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

Unité génératrice de trésorerie :

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Le Groupe disposant d'un secteur d'activité unique, à savoir les objets en cristal à destination des Arts de la table, des bijoux et de la décoration, aucune segmentation interne de ces activités n'existe. De ce fait, le niveau pertinent de définition des unités génératrice de trésorerie (UGT) est la zone géographique. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Chaque zone géographique est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Valeur d'utilité :

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays), le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La juste valeur est déterminée en estimant le total actualisé des flux financiers futurs générés par l'actif.

1.11 Actifs et passifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32. Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur (le cas échéant majorée ou minorée des coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement conduisant à une perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, à la valeur inscrite au bilan.

Prêts, créances et autres instruments financiers non dérivés

Cette catégorie comprend principalement des dépôts de garantie, des autres prêts et d'autres créances. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ces dépôts de garantie et prêts divers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise, mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de trois mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Etant

mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Emprunts et dettes financières, dettes finançant l'activité de crédit

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

- Les risques des emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation à la valeur de marché.
- Les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti.

Les dettes de location-financement sont comptabilisées au coût amorti. Leur valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global au poste « réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à leur cession où elles sont transférées en résultat, sauf en cas de baisse significative ou durable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée en résultat. Cette dépréciation ne peut ensuite être reprise qu'en cas de cession des titres.

La juste valeur correspond, pour les titres de capitaux propres cotés, au dernier cours de Bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net (éventuellement corrigé) de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres de capitaux propres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des frais de cession et leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ne sont plus amorties.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts

de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application d'IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de marché (taux, change et actions).

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les valeurs de marché sont déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie pour la part efficace.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Il existe trois modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de Juste Valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

Seuls les deux premiers modèles sont utilisés à ce jour par le Groupe. La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

Couverture de flux de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en autres éléments du résultat global (réserve de cash flow hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture ; les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque l'élément couvert est un actif non-financier, le profit ou la perte cumulée associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial de l'actif lorsqu'il est comptabilisé. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Couvertures de juste valeur

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace.

Les instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants.

Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.12 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages

Ces stocks sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

Stocks de produits finis

Leur prix de revient inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût de sous activité est exclu du coût de production et constitue une charge de l'exercice.

En cours de production

Les en cours de production sont évalués au prix de revient déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stocks. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de ventes et de productions durant les deux derniers exercices.

1.13 Impôts

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat »

La charge (le produit) d'impôt est égale (égal) au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice.

Les impôts différés sont calculés sur la base dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler ses actifs et passifs appliquant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable.

Les impôts différés sont enregistrés pour toutes différences temporelles, à moins que l'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles et que les déficits reportables et les amortissements réputés différés seront récupérables sur une durée raisonnable.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

L'impôt différé qui résulte d'un changement de taux ou de la réglementation fiscale est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments précédemment inscrits directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

1.14 Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation reflétant le taux d'intérêt sans risque et les risques spécifiques à l'actif.

1.15 Engagements envers le personnel

Changement de méthode comptable

L'amendement 2011 à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Cette norme a été adoptée par l'Union européenne le 5 juin 2012. Le Groupe a choisi d'appliquer cette norme amendée dans les comptes annuels à partir du 31 décembre 2013. Les principales différences avec la norme IAS 19 actuelle sont les suivantes :

Comptabilisation des écarts actuariels :

Les écarts actuariels sont obligatoirement reconnus en réserve en « Autres éléments du résultat global » (OCI). Les modalités de reconnaissance des écarts actuariels selon la règle du corridor ou en résultat, méthode utilisée par le Groupe l'an passé, sont supprimées.

L'amendement IAS 19 a été appliqué rétrospectivement conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » ce qui a généré un ajustement des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2013 à hauteur de (1 044) K€.

Régimes de retraite financés par des actifs :

Le rendement attendu à long terme des actifs de régime est remplacé par un produit financier calculé sur la base du taux d'actualisation utilisé pour la dette. L'écart entre le rendement réel et ce produit financier est comptabilisé en OCI.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette

conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total du coût des services passés non comptabilisé et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les salariés du Groupe perçoivent en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient des indemnités de départ en retraite.

Certains salariés perçoivent des compléments de retraite. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont les versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés en France : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés, les primes de médailles du travail selon les accords et usages en vigueur au sein des sociétés.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et hors marché sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

1.16 Baux et loyers progressifs

Les contrats de crédit-bail et assimilés présentant les critères de location-financement sont activés selon les principes de la norme IAS 17 « Contrats de location » et IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », dès lors que ces contrats transfèrent au locataire l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. Les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe. Elles sont évaluées au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimums à l'origine du contrat, diminuée du cumul d'amortissements et des pertes de valeur. Les taux retenus pour le plan d'amortissement de l'emprunt sont les taux contractuels.

Les autres contrats (y compris de sous-location) constituent des locations simples et sont comptabilisés comme des locations. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

Des baux conclus aux Etats-Unis prévoient des loyers progressifs sur 20 ans. Les charges et les produits revenant au Groupe sont étalés de façon linéaire sur toute la période des baux.

1.17 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements (y compris sur les actifs financiers disponibles à la vente) et les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, l'effet de la désactualisation des dettes vis à vis du personnel, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers et les pertes sur les instruments de couverture qui sont

comptabilisées en résultat. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du coût amorti.

Les profits et perte de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.18 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

2 GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

2.1.1 Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La plus grande majorité des clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plus de 4 ans. Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (personne physique ou morale, grossistes, détaillants ou consommateurs finals, localisation géographique, secteur d'activité, profil, antériorité, et existence de difficultés financières antérieures). Les créances clients et autres débiteurs sont principalement liés à des clients grossistes. Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé » sont inscrits sur une liste répertoriant les clients soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être réglées par avance avec l'accord du Comité de Direction.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation (cf. note 6.6 - clients) qui représente son estimation des pertes probables relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement.

2.1.2 Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 30 juin 2014, les garanties financières suivantes étaient accordées :

- Avec la société Baccarat Inc :
 - Garantie d'une ligne de crédit revolving à hauteur de 800 K\$ négociée par Baccarat Inc.
 - Baccarat SA a délivré sa garantie dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue,
 - Au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de 8 345 K\$, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
 - A la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie serait plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de 7 355 K\$.
- Avec les sociétés Baccarat Far East et Baccarat Pacific KK :
 - Caution solidaire dans le cadre d'un contrat de prêt à conclure entre Baccarat Far East et Baccarat Pacific KK, pour un montant d'environ 3,5 M€ (380 999 253,64 JPY), d'une durée maximum de 2 ans à compter du 31 décembre 2012, remboursable trimestriellement à compter du 31 mars 2013 et portant intérêt aux taux de 2% l'an et ce, en garantie du remboursement par Baccarat Far East à Baccarat Pacific KK des sommes dues au titre dudit prêt.
- Avec les partenaires bancaires :
 - Octroi de garanties dans le cadre d'accords de financement avec Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine, concernant la mise en place d'un crédit renouvelable pour 16 M€ et une durée de 5 ans pour le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat, ainsi qu'un crédit d'investissements pour un montant total de 12 M€ et une durée de 6 ans. Les garanties octroyées sont notamment le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc.,

Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable), étant précisé que les financements précédents resteraient en place jusqu'à la signature des accords définitifs.

- Octroi de garanties dans le cadre l'accord de financement additionnel avec OSEO concernant la mise en place d'un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ et une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,9% l'an et le nantissement des 4 fonds de commerce afférents aux boutiques Baccarat situées à Nancy (rue des Dominicains), Strasbourg (rue des Hallebardes) et Paris (place des Etats-Unis et rue de la Paix).

2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le 16 décembre 2010, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit ont été renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

Au 30 juin 2014 comme au 31 décembre 2013, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Baccarat a signé, le 22 janvier 2013, un prêt bancaire revolving de 16 M€ et un crédit d'investissement de 11,58 M€. Ces financements viennent compléter l'augmentation de capital de 27,5 M€ réalisée en juin 2012 par la société.

Ces accords de financements négociés avec les partenaires bancaires se décomposent en un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, ont été finalisés le 22 janvier 2013 assortis de garanties et d'engagements financiers

Les principaux engagements financiers portent sur les ratios financiers relatifs aux ratios de levier (dettes financières consolidées/EBE consolidé), ratio de couverture des frais financiers (EBE consolidé/Charges financières nettes), ratio de fonds propres (Dettes financières consolidées/Capitaux propres), ratio de couverture du service de la dette (Cash flow libre/Dettes financières) et des niveaux d'investissements autorisés.

Ces accords de financement, autorisés par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2012, sont garantis notamment par le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Daily de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable), étant précisé que les financements précédents resteraient en place jusqu'à la signature des accords définitifs.

De plus, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 M€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis et rue de la Paix).

Compte tenu de ces nouveaux accords de financement, l'avance de 5 000 K€ consentie par Société du Louvre à Baccarat S.A. a été reclassée en passifs non courants à partir du 30 juin 2013.

2.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

2.3.1 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur ses ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, essentiellement l'euro (€). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, le dollar, et le Yen.

A tout moment, le Groupe couvre la majorité de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels pour les six prochains mois. Le Groupe couvre également la majorité de toutes ses créances et dettes commerciales libellées en monnaie étrangère. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Les investissements du Groupe dans les autres filiales ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

2.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a adopté une politique qui consiste à s'assurer que la majorité de l'exposition aux variations des taux d'intérêts des emprunts porte sur des taux fixes (cf. note 6.14 – Emprunts et dettes financières).

2.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Baccarat a procédé le 28 juin 2012 à une augmentation de capital réservée au fonds d'investissement Catterton Partners, qui a investi 27,5 M€ dans la société et détient désormais 22% du capital, devenant le deuxième actionnaire de Baccarat derrière Groupe du Louvre.

3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nombre de sociétés consolidées :

	30/06/2014	31/12/2013
Intégration globale	11	12
Mise en équivalence	1	1
Total	12	13

Les sociétés suivantes sont consolidées :

Sociétés	Méthode de consolidation 2014.06	% de contrôle 2014.06	% d'intérêt 2014.06	Méthode de consolidation 2013.12	% de contrôle 2013.12	% d'intérêt 2013.12
<i>France</i>						
Baccarat (société mère)	IG	100	100	IG	100	100
Ets Damon et Delente	IG	100	100	IG	100	100
SVD André Bonhomme	ME	40	40	ME	40	40
<i>Reste de l'Europe</i>						
Baccarat UK	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Gmbh	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Greece Ltd	IG	50,97	50,97	IG	50,97	50,97
Baccarat Espagne (*)	NI	-	-	IG	100	100
<i>Asie</i>						
Baccarat Pacific KK (Japon)	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Pacific Singapour	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Far East Ltd	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Italia	IG	100	100	IG	100	100
<i>Etats-Unis</i>						
Baccarat Inc.	IG	100	100	IG	100	100
<i>Autre</i>						
Baccarat Americas (La Barbade)	IG	51	51	IG	51	51

IG : Intégration globale/ ME : Mise en équivalence/ NC : Non consolidée

(*) : sortie de Baccarat Espagne mars 2014

4 SECTEURS OPERATIONNELS

En application de la norme IFRS 8 - Segments opérationnels, Baccarat dispose d'un secteur d'activité unique à savoir la fabrication et la commercialisation d'objets majoritairement en cristal essentiellement dans les segments des Arts de la table, des bijoux et de la décoration. De ce fait, le niveau pertinent d'analyse des informations repose sur les opérations par zones géographiques. Cette information est issue des systèmes internes d'organisation et de la structure de gestion du Groupe.

Les résultats, ainsi que les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement affectables à un secteur ou qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable. Les investissements sectoriels comprennent le total des dépenses encourues au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

L'information sectorielle se décompose de la façon suivante :

4.1 Compte de résultat

- Le compte de résultat sectoriel au 30 juin 2014 se présente ainsi :

En milliers d'euros					
<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	10 214	25 353	26 523	3 439	65 529
Résultat Sectoriel	(1 083)	4 421	5 124	1 919	10 381
Frais Marketing, Communication, Administratif					16 087
Résultat Opérationnel					(5 706)
Résultat Financier					(654)
Impôt sur le bénéfice					(336)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					(6 696)
Résultat des sociétés mises en équivalence			(17)		(17)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE					(6 713)
Intérêts minoritaires	33				33
RESULTAT NET (Part du Groupe)					(6 746)

Le résultat sectoriel correspond au chiffre d'affaires réalisé dans chacune des zones (par destination des ventes) diminué des charges supportées et affectables dans chacune de ces zones. Les charges non affectées aux différentes zones géographiques concernent principalement les dépenses de marketing, commercialisation et d'administration, les coûts de sous-activité de la Manufacture et les coûts non récurrents.

- Le compte de résultat sectoriel au 30 juin 2013 se présente ainsi :

En milliers d'euros

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	9 505	23 736	33 282	3 246	69 769
Résultat Sectoriel	(1 855)	3 581	10 340	1 338	13 404
Frais Marketing, Communication, Administratif					19 012
Résultat Opérationnel					(5 608)
Résultat Financier					(415)
Impôt sur le bénéfice					248
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					(5 775)
Résultat des sociétés mises en équivalence			(15)		(15)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE					(5 790)
Intérêts minoritaires	56				56
RESULTAT NET (Part du Groupe)					(5 846)

4.2 Bilan

- Le bilan sectoriel au 30 juin 2014 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	12 685	26 988	12 000	1 600	53 273
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence			(9)		(9)
Actifs du Siège non affectés					86 332
Actif total consolidé	12 685	26 988	11 991	1 600	139 596
Passifs sectoriels	(13 441)	15 151	(2 729)		(1 019)
Passifs du Siège non affectés					140 615
Passif total consolidé	(13 441)	15 151	(2 729)		139 596

Les actifs du siège concernent principalement les immobilisations de la Manufacture, les stocks, les actifs d'impôts, le poste autres créances et la trésorerie.

Les passifs du siège non affectés concernent les capitaux propres de Baccarat SA, les engagements sociaux, les dettes financières, les passifs d'impôts et les dettes fournisseurs.

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2013 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	15 061	28 830	14 531	1 677	60 099
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence			9		9
Actifs du Siège non affectés					90 805
Actif total consolidé	15 061	28 830	14 540	1 677	150 913
Passifs sectoriels	(13 722)	14 842	(1 680)		(560)
Passifs du Siège non affectés					151 473
Passif total consolidé	(13 722)	14 842	(1 680)		150 913

4.3 Investissements et autres

- Les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi au 30 juin 2014 :

En milliers d'euros

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	27	315	8		350
Investissements du siège non affectés					1 136
Investissements Année 2014	27	315	8		1 486
Amortissements sectoriels	605	717	463	0	1 785
Amortissements du siège non affectés					2 439
Amortissements Année 2014	605	717	463	0	4 224
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	(58)	169	(599)		(488)

- Au 31 décembre 2013, les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi :

En milliers d'euros

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	3 279	1 231	1 513		6 023
Investissements du siège non affectés					9 057
Investissements 1er semestre 2013	3 279	1 231	1 513		15 080
Amortissements sectoriels	940	1 318	549		2 807
Amortissements du siège non affectés					5 184
Amortissements 1er semestre 2013	940	1 318	549		7 991
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	(164)	(613)	2 997		2 220

5 COMPTE DE RESULTAT

5.1 Chiffre d'affaires

- Le chiffre d'affaires se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2014	30/06/2013
Vente de biens	65 160	69 261
Prestations de services	369	508
TOTAL	65 529	69 769

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2014 du Groupe s'établit à 65,5M€ comparé à 69,8M€ d'une année sur l'autre, en baisse de 6,08% à taux de changes courants et une baisse de 1,8% à taux de changes constants.

Au Japon, marché-clé de Baccarat, le chiffre d'affaires s'est établi en hausse de 11% en Yens par rapport à 2013, confirmant sa bonne performance. Les ventes en Asie, hors Japon, sont en progression de 33% par rapport à 2013 (+28% en euros), principalement portées par l'activité en Chine. En Amérique, le chiffre d'affaires du Groupe est également en hausse de 3% en dollars (+1% en euros) et a progressé aux Etats-Unis, au Canada et en Amérique Latine. En Europe, les ventes sont en baisse de 21% par rapport à 2013 dans un contexte macroéconomique toujours difficile.

5.2 Charges de personnel

- Les charges de personnel sont composées de :

En milliers d'euros	30/06/2014	30/06/2013
Rémunérations	(33 895)	(33 605)
Charge liée au paiement en actions	(58)	(15)
Retraite, médaille du travail	1 181	385
Participation	-	-
TOTAL	(32 772)	(33 235)

La diminution des charges de personnel provient essentiellement de la maison mère, notamment en raison de la diminution des effectifs liée aux départs en retraite anticipées suite au classement de Baccarat en site amianté et la mise en place du CICE pour 527K€.

- Les effectifs du Groupe se répartissent en :

	30/06/2014	30/06/2013
Ouvriers	377	451
Employés, techniciens & agents de maîtrise	580	594
Cadres	160	155
TOTAL	1 117	1 200

La diminution des effectifs -83 salariés depuis le 30 juin 2013 provient essentiellement du plan amianté.

5.3 Dotations aux provisions

Se reporter à la note 6.12.

5.4 Charges externes

En milliers d'euros	30/06/2014	30/06/2013
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(8 700)	(8 148)
Locations et charges locatives	(6 542)	(6 764)
Sous-traitance générale	(828)	(840)
Publicités, publications et relations publiques	(3 759)	(4 119)
Transports	(1 491)	(1 775)
Personnel extérieur à l'entreprise	(2 100)	(3 087)
Entretiens et réparations	(1 171)	(1 510)
Déplacements, missions et réceptions	(766)	(1 009)
Assurance	(337)	(392)
Divers	(1 407)	(1 187)
TOTAL	(27 101)	(28 831)

Les charges externes ont diminué de 1,7M€ sur l'exercice.

Cette baisse provient essentiellement d'une diminution du personnel extérieur à l'entreprise sur Baccarat SA soit (1) M€, et des effets de change sur BPKK.

5.5 Autres produits et charges d'exploitation

- Les autres produits et charges d'exploitation incluent :

En milliers d'euros	30/06/2014	30/06/2013
Résultat de change (perte)	(295)	(1 386)
Autres charges	(153)	(167)
Total autres charges d'exploitation	(448)	(1 553)
Résultat de change (gain)	750	3 097
Autres produits	673	672
Total autres produits d'exploitation	1 423	3 769
TOTAL	975	2 216

5.6 Autres produits et charges opérationnels

- Les autres produits et charges opérationnels non-récurrents incluent :

En milliers d'euros	30/06/2014	30/06/2013
Gain sur compte courant suite à la sortie de Baccarat Espagne	313	-
Total autres produits opérationnels	313	-
Cessions d'actifs corporels	(28)	
Cessions d'actifs incorporels	-	(29)
Allan Green	(1)	(183)
Plus-value de consolidation suite à la sortie de Baccarat Espagne	294	-
Sortie des titres Baccarat Espagne	(604)	-
Honoraires d'avocats Baccarat Grèce	(6)	-
Rupture conventionnelle Direction Commerciale	(28)	-
Coûts liés à l'amiante	(154)	-
Double loyer pour flagship boutique New York	-	(651)
Autres	(5)	-
Total autres charges opérationnels	(532)	(863)
TOTAL	(219)	(863)

Provision pour litige salarié :

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

5.7 Résultat financier

5.7.1 Autres produits et charges financières

- Les autres produits et charges financières se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2014	30/06/2013
Autres charges financières	(966)	(648)
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges financier	-	-
Total autres charges financières	(966)	(648)
Revenus des actifs financiers	66	34
Autres produits financiers	730	570
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	(240)	357
Reprises des provisions pour risques et charges financiers	-	-
Total autres produits financières	796	604
TOTAL	(170)	(44)

5.7.2 Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, la société Baccarat est exposée au risque de change principalement sur les exportations à destination des Etats-Unis et du Japon.

Baccarat couvre partiellement un an à l'avance les volumes de transaction déterminés sur la base des budgets.

Ces couvertures sont complétées au fur et à mesure des facturations de manière à couvrir systématiquement à 100% les créances clients.

A la clôture de l'exercice, la variation de la juste valeur des instruments dérivés à la clôture est enregistrée soit en autres éléments du résultat global soit en résultat financier selon le schéma suivant.

- En « Fair value hedge » (couverture des créances clients), les variations de valeur intrinsèque et de valeurs temps de l'instrument dérivé sont constatées en résultats financiers.
- En « cash flow hedge » (ventes futures), les variations de l'instrument dérivé sont intégralement enregistrées en autres éléments du résultat global si l'instrument est qualifié d'efficace. La part inefficace de la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée en résultats financiers.

La variation de la valeur temps de l'instrument dérivé est toujours constatée en résultats financiers.

L'impact de la variation de la juste valeur des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe Baccarat est le suivant:

Juste valeur des instruments dérivés (en milliers d'euros)	30/06/2014			31/12/2013			30/06/2013		
	TOTAL	Résultat	Autres éléments du resultat global	TOTAL	Résultat	Autres éléments du resultat global	TOTAL	Résultat	Autres éléments du resultat global
Fair Value Hedge									
USD	(1)	(1)		61	61		17	17	
JPY	30	30		205	205		755	755	
TOTAL 1	29	29		266	266		772	772	
Cash Flow Hedge									
Variation valeur intrinsèque									
USD	-		-	42		42	17		17
JPY	39		39	662		662	407		407
Valeur temps et couverture inefficace									
USD	-	-		(3)	(3)		(6)	(6)	
JPY	6	6		12	12		45	45	
TOTAL 2	45	6	39	713	9	704	463	39	424
TOTAL 1 + 2	74	35	39	979	275	704	1 235	811	424
Juste valeur au 31/12/N-1	979	275	704	1 250	454	796	1 250	454	796
Variation de la juste valeur	(905)	(240)	(665)	(271)	(179)	(92)	(15)	357	(372)

Au 30 juin 2014, l'impact résultat du retraitement sur instruments dérivés est de (240) K contre 357 K€ au 30 juin 2013.

5.8 Impôts sur les résultats

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée à compter de l'exercice 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présentée sur cette même ligne.

5.8.1 Evolution des postes de bilan

En milliers d'euros	31/12/2013	Résultat	Situation nette	Règlements	Change et reclassement	30/06/2014
Impôts courants						
Créance d'impôt	1 949	(194)	-	-	-	1 755
Dette d'impôt	(353)	148	-	(48)	(14)	(267)
Net	1 596	(46)	-	(48)	(14)	1 488
Impôts différés						
Actif	5 384	156	361	-	-	5 901
Passif	(982)	47	1	-	33	(901)
Net	4 402	203	362	-	33	5 000
Produit / Charge d'impôt totale		157				

5.8.2 Analyse des impôts différés

Le tableau d'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde 31/12/2013	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion et autres	Solde 30/06/2014
Différences temporelles	1 435	(89)	-	-	1 346
Provisions réglementées	(915)	42	-	-	(873)
Elimination des marges sur stocks	1 131	329	-	-	1 460
Engagements de retraite France	2 028	(315)	131	-	1 844
Juste valeur des instruments financiers	(337)	82	229	-	(26)
Provision DIF	5	-	-	-	5
ID liasse (sous-conso Japon)	1 115	142	-	34	1 291
Ecart d'évaluation	23	(23)	-	-	-
Harmonisation des modes d'amortissement	(37)	6	-	-	(31)
CVAE	(59)	29	-	-	(30)
Autres retraitements	14	-	-	-	14
Total	4 403	203	360	34	5 000

Les impôts différés relatifs à la sous consolidation Japon se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	30/06/2014	31/12/2013
Différences temporelles	303	122
Elimination des marges s/ stocks	224	226
Engagement de retraite	383	359
Harmonisation des modes d'amortissement	412	406
Autres	-31	2
Total	1 291	1 115

Au 31 décembre 2013, l'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde 31/12/2012	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion et autres	Solde 31/12/2013
Différences temporelles	709	726	-	-	1 435
Provisions réglementées	(938)	23	-	-	(915)
Elimination des marges sur stocks	1 167	(36)	-	-	1 131
Engagements de retraite France	1 768	(59)	319	-	2 028
Juste valeur des instruments financiers	(430)	61	32	-	(337)
Provision DIF	5	-	-	-	5
ID liasse (sous-conso Japon)	1 547	(130)	-	(302)	1 115
Ecart d'évaluation	17	6	-	-	23
Harmonisation des modes d'amortissement	(32)	(5)	-	-	(37)
CVAE	(118)	59	-	-	(59)
Autres retraitements	(1)	15	-	-	14
Total	3 694	660	351	(302)	4 403

5.8.3 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

En milliers d'euros	30/06/2014	30/06/2013
Résultat de l'ensemble	(6 713)	(5 790)
Charge d'impôt réelle	(157)	(834)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	17	15
Résultat consolidé avant impôt	(6 853)	(6 609)
Taux d'impôt légal en France	34,43%	34,43%
Produit (Charge) d'impôt théorique	2 359	2 275
Taux d'impôt effectif	2,29%	12,62%
Différences temporelles et permanentes	(1 805)	(1 200)
Différentiel de taux étranger		
<i>Baccarat Pacific KK</i>	5	(57)
<i>Baccarat Fareast</i>	(122)	(175)
<i>Baccarat UK</i>	(45)	-
<i>Baccarat Inc.</i>	(235)	(9)
Produit / Charge d'impôt réelle	157	834

En l'absence de visibilité suffisante sur la situation fiscale des exercices futurs, les IDA sur déficit et report déficitaire n'ont pas été activés.

5.8.4 Déficits reportables n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif

Le tableau ci-dessous récapitule au 30 juin 2014 par filiales le montant de ses déficits et reports déficitaires n'entraînant pas d'activation des impôts différés :

<i>en milliers d'euros</i>	Pertes fiscales		IDA	
Filiales	Pertes Fiscales Montant en €uros	Échéance	Taux impôt	IDA non activé
Baccarat Inc	968	2 022		
	647	2 026		
	945	2 027		
	3 321	2 028		
	3 125	2 029		
	508	2 030		
	827	2 031		
	10 340		2,5%	259
Baccarat UK	880	illimité	28%	246
Bt Grece	80	2 014		
	477	2 015		
	561	2 016		
	517	2 017		
	316	2 018		
	1 952		24%	468
Baccarat Far East	2 688	illimité		
	3 049	illimité		
	5 737		17,0%	975
Baccarat France	24 927	illimité	34,43%	8 582
Total	43 836			10 531

6 BILAN CONSOLIDE

6.1 Immobilisations incorporelles

- Au 30 juin 2014, la variation des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2014	3 100	11 356	14 456
Acquisitions	-	115	115
Cessions	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	111	111
Change	9	16	25
Valeur brute au 30 juin 2014	3 109	11 598	14 707
Amortissements au 1er janvier 2014	(465)	(7 991)	(8 456)
Dotations	(4)	(1 177)	(1 181)
Sorties	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	(9)	(15)	(24)
Amortissements au 30 juin 2014	(478)	(9 183)	(9 661)
Perte de valeur au 1er janvier 2014	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 30 juin 2014	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2014	2 635	3 365	6 000
Valeur nette au 30 juin 2014	2 631	2 415	5 046

Les Immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Les investissements de l'année concernent principalement le site e-commerce et les logiciels.

- La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2013 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2013	3 130	11 005	14 135
Acquisitions	20	485	505
Cessions	-	(56)	(56)
Reclassements et autres variations	-	7	7
Change	(50)	(85)	(135)
Valeur brute au 31 décembre 2013	3 100	11 356	14 456
Amortissements au 1er janvier 2013	(432)	(5 875)	(6 307)
Dotations	(82)	(2 200)	(2 282)
Sorties	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	49	84	133
Amortissements au 31 décembre 2013	(465)	(7 991)	(8 456)
Perte de valeur au 1er janvier 2013	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2013	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2013	2 698	5 130	7 828
Valeur nette au 31 décembre 2013	2 635	3 365	6 000

Les Immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Les investissements de l'année concernent principalement le complément du nouvel ERP et du nouveau site e.commerce, un concept Boutique, ainsi qu'un droit au bail pour la nouvelle Boutique Beaugrenelle à Paris.

6.2 Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles au 30 juin 2014 s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en-cours (1)	
Valeur brute au 1er janvier 2014	394	4 028	75 050	26 970	8 081	114 523
Acquisitions	-	-	437	65	1 000	1 502
Cessions	-	-	(234)	(223)	-	(457)
Reclassements et autres variations	-	-	30	(24)	(151)	(145)
Change	-	-	487	291	-	778
Valeur brute au 30 juin 2014	394	4 028	75 770	27 079	8 930	116 201
Amortissements au 1er janvier 2014	-	(2 590)	(53 732)	(18 738)	-	(75 060)
Dotations	-	(38)	(1 978)	(1 027)	-	(3 043)
Reprises	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	234	195	-	429
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	(422)	(205)	-	(627)
Amortissements au 30 juin 2014	-	(2 628)	(55 898)	(19 775)	-	(78 301)
Perte de valeur au 1er janvier 2014	-	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur au 30 juin 2014	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2014	394	1 438	21 318	8 232	8 081	39 463
Valeur nette au 30 juin 2014	394	1 400	19 872	7 304	8 930	37 900

Les investissements de l'année concernent principalement Baccarat SA et se composent :

- 119 K€ : investissements en-cours sur le four A
- 455 K€ : rénovation en-cours du Four C
- 128 K€ : achats de moules
- 89 K€ : divers matériels informatiques
- 66 K€ : concept boutiques
- 110 K€ : machine pöting
- 179 K€ : création UAP verres
- 49 K€ : robot usineur vase et carafes
- 37 K€ : choix UAP chaud

- La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2013 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en-cours (1)	
Valeur brute au 1er janvier 2013	394	4 028	76 285	23 643	3 164	107 514
Acquisitions	-	-	2 900	4 713	5 245	12 858
Cessions	-	-	(1 569)	(76)	-	(1 645)
Reclassements et autres variations	-	-	288	33	(328)	(7)
Change	-	-	(2 854)	(1 343)	-	(4 197)
Valeur brute au 31 décembre 2013	394	4 028	75 050	26 970	8 081	114 523
Amortissements au 1er janvier 2013	-	(2 519)	(53 307)	(18 046)	-	(73 872)
Dotations	-	(71)	(3 850)	(1 788)	-	(5 709)
Reprises	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	986	66	-	1 052
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	2 439	1 030	-	3 469
Amortissements au 31 décembre 2013	-	(2 590)	(53 732)	(18 738)	-	(75 060)
Perte de valeur au 1er janvier 2013	-	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2013	394	1 509	22 978	5 597	3 164	33 642
Valeur nette au 31 décembre 2013	394	1 438	21 318	8 232	8 081	39 463

6.3 Titres mis en équivalence

6.3.1 Evolution de la valeur d'équivalence

En milliers d'euros	30/06/2014		31/12/2013			
	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à l'ouverture	9		9	37		37
Part dans le résultat de l'exercice			(18)			(28)
Dividendes versés			-			-
Sortie de périmètre			-			-
Effet des variations de change			-			-
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à la clôture			(9)			9

En milliers d'euros	31/12/2013	Acquisition /		Dividendes et transfert de résultat	Effet de conversion	30/06/2014
		Augmentation de %	Sortie / Diminution de %			
Baccarat Real Estate	(2)	-	-	-	-	(2)
SVD Bonhomme	-	-	-	(17)	-	(17)
Sous-total	(1)	-	-	(17)	-	(18)
Impôts	10	-	-	(1)	-	9
Titres mis en équivalence	9	-	-	(18)	-	(9)

6.3.2 Quote-part des capitaux propres et des résultats nets des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	30/06/2014			31/12/2013		
	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat
Baccarat Real Estate	0,00%	-	-	0,00%	-	-
SVD Bonhomme	40,00%	9	(18)	40,00%	37	(28)
TOTAL	-9	9	(18)	9	37	(28)

6.3.3 Informations agrégées des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	SVD Bonhomme
Actif	282
Passif	282
Compte de résultat	(43)
<i>dont Chiffre d'affaires</i>	<i>120</i>

6.4 Autres actifs financiers

Les « Autres actifs financiers » sont composés exclusivement de titres immobilisés non-courants et de dépôts et cautionnements versés aux bailleurs :

En milliers d'euros	Total actifs financiers	En milliers d'euros	Total actifs financiers
Valeur brute au 1er janvier 2014	3 056	Valeur brute au 1er janvier 2013	3 324
Acquisitions/Emissions	13	Acquisitions/Emissions	89
Cessions	(612)	Cessions	(3)
Remboursements	-	Remboursements	-
Transferts et autres	400	Transferts et autres	250
Change	104	Change	(604)
Valeur brute au 30 juin 2014	2 961	Valeur brute au 31 décembre 2013	3 056
Amortissements au 1er janvier 2014	-	Amortissements au 1er janvier 2013	-
Dotations	-	Dotations	-
Sorties	-	Sorties	-
Change	-	Change	-
Amortissements au 30 juin 2014	-	Amortissements au 31 décembre 2013	-
Perte de valeur au 1er janvier 2014	-	Perte de valeur au 1er janvier 2013	-
Dotations	-	Dotations	-
Reprise	-	Reprise	-
Change	-	Change	-
Perte de valeur au 30 juin 2014	-	Perte de valeur au 31 décembre 2013	-
Valeur nette au 1er janvier 2014	3 056	Valeur nette au 1er janvier 2013	3 324
Valeur nette au 30 juin 2014	2 961	Valeur nette au 31 décembre 2013	3 056

6.5 Stocks

En milliers d'euros	30/06/2014			31/12/2013		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et approvisionnements	3 028	(1 030)	1 998	2 844	(915)	1 929
En cours de production	12 820	(4 314)	8 506	11 007	(3 528)	7 479
Produits intermédiaires et finis	33 287	(2 298)	30 989	29 412	(2 147)	27 265
Marchandises	190	(5)	185	191	(6)	185
TOTAL	49 325	(7 647)	41 678	43 454	(6 596)	36 858

La variation de stock net au cours de la période s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Provisions pour Dépréciation	Net
Solde au 1er janvier 2014	43 454	(6 596)	36 858
Variation du stock brut	5 643		5 643
Variation de la provision pour dépréciation		(1 020)	(1 020)
Effets des variations de change	228	(31)	197
Solde au 30 juin 2014	49 325	(7 647)	41 678

6.6 Clients

En milliers d'euros	30/06/2014			31/12/2013		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	17 122	(767)	16 355	23 287	(674)	22 613

- L'échéancier des créances clients au 30 juin 2014 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	sous-total échues	non-échues	Total
Clients bruts	7 164	(86)	296	955	8 329	8 793	17 122
Provisions					(767)	-	(767)
Clients nets au 30 juin 2014	7 164	(86)	296	955	7 562	8 793	16 355

- L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2013 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	sous-total échues	non-échues	Total
Clients bruts	12 307	305	414	1 166	14 192	9 095	23 287
Provisions					(674)	-	(674)
Clients nets au 31 décembre 2013	12 307	305	414	1 166	13 518	9 095	22 613

Les 10 premiers clients du groupe représentent 24% de notre chiffre d'affaires au 30 juin 2014.

6.7 Autres débiteurs

En milliers d'euros	30/06/2014	31/12/2013
Avances et acomptes	284	241
Créances fiscales	2 792	3 429
Comptes courants	-	-
Autres créances	962	937
Charges constatées d'avance	4 373	4 199
TOTAL	8 411	8 806

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les loyers de boutiques aux Etats-Unis et en Chine, ainsi que diverses charges d'exploitation.

6.8 Autres actifs financiers courants

En milliers d'euros	Prêts	Titres disponibles à la vente	Comptes courants	Instruments financiers	TOTAL
Au 1er janvier 2014	428	2	219	978	1 627
Acquisitions/Emissions	-	-	-	-	-
Cessions / Remboursements	(1)	-	-	-	(1)
Variation de juste valeur	-	-	-	(903)	(903)
Transferts et autres	210	-	(85)	-	125
Change	22	-	7	-	29
Au 30 juin 2014	659	2	141	75	877

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	30/06/2014	31/12/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	25 058	26 400
Effet de la variation du taux de change	68	55
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(6 539)	(1 397)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice	18 587	25 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	18 720	25 148
Placement à moins de 3 mois	(122)	(90)
Banques créditrices	(11)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	18 587	25 058

Au 30 juin 2014, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en 11 659 K€ de solde des comptes bancaires, contre 16 273 K€ au 31 décembre 2013, et de 7 003 K€ de SICAV monétaires souscrites par Baccarat S.A, comparé à 8 830 K€ au 31 décembre 2013.

6.10 Capitaux propres

Capital Social

Le capital social au 30 juin 2014 est de 20 767 825 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

Au cours de l'exercice 2012, Baccarat a procédé à une augmentation de capital réservée au fonds d'investissement Catterton Partners, qui a investi 27,5 M€ dans la société et détient désormais 22% du capital, devenant le deuxième actionnaire de Baccarat derrière Groupe du Louvre.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme couverture d'investissement net de la Société dans une filiale étrangère.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie attribuables à des transactions couvertes qui ne se sont pas encore produites.

Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur comprend la variation nette cumulée de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés ou dépréciés.

Actions propres

La société ne détient pas d'actions propres.

Au cours de l'exercice 2008, un plan de stock-options et un plan d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place.

6.11 Paiement à base d'actions

Dans le but d'associer les collaborateurs de la société à la création de valeur de l'entreprise et à son développement, l'Assemblée Générale Exceptionnelle du 4 décembre 2007 a autorisé le Conseil d'Administration, et ce pour une durée de 38 mois, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et/ou des options d'achat d'actions existantes pour un nombre d'actions qui ne pourra dépasser 6% du capital.

Ce plan d'attribution d'options de souscription d'actions est réservé aux seuls cadres de premier niveau, membres du Comité Stratégique de Baccarat (Comité de Direction et C.E.O des filiales internationales USA et Japon).

Pour fidéliser et motiver le personnel, le Conseil d'Administration a également été autorisé par l'AGE du 4 décembre 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre. Le nombre

total d'actions attribuées gratuitement ne pourra conduire à une augmentation du capital social supérieure à 3%.

Les bénéficiaires d'actions gratuites sont uniquement les collaborateurs des sociétés françaises du Groupe à l'exception des bénéficiaires du plan de stock-options. Seuls les collaborateurs détenteurs d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée de plus d'un an à la date du plan sont concernés.

Conformément à la norme IFRS 2, la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice 2008, 29 000 options de souscription d'actions ont été consenties au prix de 212 € à 12 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008 et une date d'échéance du 12 juin 2013.

Au cours de l'exercice 2008, 11 087 actions gratuites au prix de 212 € ont été attribuées à 778 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008, une date définitive d'attribution du 11 juin 2010 et une date de fin de période d'incessibilité au 12 juin 2012.

6.11.1 Contexte

Baccarat octroie à ces salariés des avantages de type « Share Based payments ». Ces avantages sont précisés par la norme IFRS 2 et ont fait l'objet d'une évaluation spécifique par un actuaire.

Le premier plan concerne l'attribution des actions gratuites dont les bénéficiaires sont des collaborateurs des sociétés françaises du Groupe (Baccarat SA ou filiales françaises).

Le second plan concerne l'attribution de stock-options à un collaborateur clé de Baccarat.

6.11.2 Principes méthodologiques et hypothèses d'évaluation des prix

Modèle d'évaluation

Les modèles d'évaluation les plus fréquemment employés pour le pricing des options sur les marchés financiers sont :

- la formule fermée, dite de Black et Scholes ;
- les modèles binomiaux ou trinomiaux ;
- les simulations de Monte Carlo.

L'évaluation présentée est calculée avec la formule de Black et Scholes. En effet, en l'absence de dividende et avec des hypothèses comparables, il n'y a pas de différence de résultat avec des simulations de Monte Carlo ou des arbres binomiaux ou trinomiaux.

Outre les principales hypothèses citées dans ce rapport, les différences de valorisation entre les trois méthodes peuvent provenir principalement du fait de l'existence de dividendes, de condition d'octroi des stock-options dépendant de l'évolution du cours ou de simulations de Monte Carlo réalisées avec d'autres loi que des browniens.

Hypothèses de volatilité

La volatilité historique a été calculée sur la période de 5 ans précédent la date d'octroi. Elle est de 42,55%.

Taux sans risque

On considère le taux des emprunts d'état de la durée correspondante au plan considéré, fourni par l'Agence France Trésor (AFT). Le taux sans risque de maturité 5 ans est de 4,42%.

Dividendes

Les dividendes sont considérés nuls pour les prochaines années.

Hypothèses de turn-over

L'hypothèse de turn-over émise par Baccarat est de 1%.

Résultat des évaluations

Le tableau ci-dessous indique le coût total attendu du plan (avec prise en compte du turn-over) estimé au 31 décembre 2012.

	Coût probabilisé du plan au 31/12/2012 en milliers d'euros
Plan 1	2 020
Plan 2	1 313
Total	3 333

Le tableau suivant présente la charge au 31 décembre 2012 sur la base des coûts unitaires pour les différents plans attribués :

Date d'Octroi	Nature	Date d'acquisition des droits	Nombre d'options ou actions	Prix d'exercice	Prix unitaire d'option ou action	Coût total attendu du plan à la date de calcul	Charge cumulée sur l'exercice 2011 en Keuros	Charge cumulée sur l'exercice 2012 en Keuros
10/06/2008	Action gratuite	10/06/2010	10 200	-	198	2 020	2 020	2 020
10/06/2008	Stock option	10/06/2009	6 500	212	82	534	534	534
10/06/2008	Stock option	10/06/2010	5 500	212	82	451	451	451
10/06/2008	Stock option	10/06/2011	3 000	212	82	246	246	246
10/06/2008	Stock option	10/06/2012	1 000	212	82	82	73	82
						3 333	3 324	3 333

Aucun complément de charge n'a été passé au 30 juin 2014.

6.12 Provisions

En milliers d'euros	30/06/2014	31/12/2013
Provisions pour litiges sociaux	469	498
Autres provisions pour risques	746	881
Total provisions à caractère courant	1 215	1 379
Provisions pour litiges	1 060	1 080
Autres provisions pour risques	95	95
Autres provisions pour charges	1 328	1 211
Total provisions à caractère non courant	2 483	2 386

- Au 30 juin 2014, les soldes des provisions pour risques et charges ont évolués de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2013	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres et reclassements	30/06/2014
Provisions pour litiges	498	352	(107)	(273)	(1)	469
Autres provisions pour risques	881	-	(135)	-	-	746
Total provisions à caractère courant	1 379	352	(242)	(273)	(1)	1 215
Provisions pour litiges	1 080	-	(18)	(2)	-	1 060
Autres provisions pour risques	95	-	-	-	-	95
Autres provisions pour charges	1 211	117	-	-	-	1 328
Total provisions à caractère non courant	2 386	117	(18)	(2)	-	2 483

Le Groupe connaît des litiges avec des salariés et certains clients qui font l'objet de provisions dans les comptes en fonction de l'estimation du risque effectuée par la Direction. Aucun litige n'étant individuellement significatif à l'échelle du Groupe.

La Société fait également l'objet d'un litige avec son bailleur pour la boutique de la Madeleine à Paris (établissement Damon Delente) qui a été provisionné dans les comptes au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2014.

Provision pour litige salarié :

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Parallèlement trente-deux employés ont formé devant le Conseil des Prud'hommes une demande d'indemnisation en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait de travailler dans une société ayant utilisé de l'amiante.

Les demandes de dommages et intérêts ont fait l'objet de provision pour risques au 30 juin 2014 de 960 K€.

6.13 Avantages du personnel

Les provisions sur les engagements envers le personnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2013	Dotations	Reprises	Montant reconnu en AERG	Changement de méthode	Change	30/06/2014
Engagements de retraite France	5 497	134	(1 114)	277	-	-	4 794
Engagements de retraite Etats-Unis	457	16	(75)	115	-	4	517
Engagements de retraite Japon	(53)	168	(158)	(7)	-	(2)	(52)
Engagements de retraite complémentaire France	2 469	90	(41)	109	-	-	2 627
Engagements de retraite	8 370	408	(1 388)	494	-	2	7 886
Médaille du travail	615	28	(67)	(4)	-	-	572
TOTAL	8 985	436	(1 455)	490	-	2	8 458

Changement de méthode comptable

L'amendement 2011 à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Cette norme a été adoptée par l'Union européenne le 5 juin 2012.

Les principales différences avec la norme IAS 19 actuelle sont les suivantes :

Comptabilisation des écarts actuariels :

Les écarts actuariels sont obligatoirement reconnus en réserve en « Autres éléments du résultat global » (OCI). Les modalités de reconnaissance des écarts actuariels selon la règle du corridor ou en résultat, méthode utilisée par le Groupe l'an passé, sont supprimées.

L'amendement IAS 19 a été appliqué rétrospectivement conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » ce qui a généré un ajustement des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2013 à hauteur de (1 044) K€.

Régimes de retraite financés par des actifs :

Le rendement attendu à long terme des actifs de régime est remplacé par un produit financier calculé sur la base du taux d'actualisation utilisé pour la dette. L'écart entre le rendement réel et ce produit financier est comptabilisé en OCI.

L'évolution des engagements envers le personnel sur les cinq dernières années se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	30/06/2014
Engagements de retraite France	4 653	4 903	5 179	5 497	4 794
Engagements de retraite Etats-Unis	601	569	676	457	517
Engagements de retraite Japon	546	334	19	(53)	(52)
Engagements de retraite complémentaire France	1 792	1 830	1 839	2 469	2 627
Engagements de retraite	7 592	7 636	7 713	8 370	7 886
Médaille du travail	565	573	661	615	572
TOTAL	8 157	8 209	8 374	8 985	8 458

Les provisions au 30 juin 2014 ont été obtenues par une projection des chiffres du 31 décembre 2013 selon les hypothèses rappelées ci-dessous.

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel selon les lois et usages des pays dans lesquels il exerce son activité. Il n'existe aucun passif à provisionner au titre des caisses de retraite et des organismes légaux.

Concernant les engagements qui font l'objet d'une provision, les engagements ont été évalués par un cabinet d'actuaire, en conformité avec les prescriptions de la norme comptable IAS 19.

Ils concernent :

6.13.1 France

Le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi au 30 juin 2014 :

	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Damon Delente	Damon Delente	Damon Delente
1er semestre 2014 - IAS Révisée (en milliers d'euros)	IFC	MEDAILLES	Retraite Chapeau	TOTAL	IFC	MEDAILLES	TOTAL
Variation de la valeur des engagements							
Valeur des engagements de début d'exercice :	(5 482)	(612)	(2 469)	(8 562)	(15)	(4)	(19)
Coût des services rendus de l'exercice :	(134)	(18)	-	(152)	(2)	(0)	(2)
Coût de l'actualisation :	(80)	(9)	(39)	(128)	(0)	(0)	(0)
Prestations payées :	1 140	40	41	1 222	-	0	0
Modification de régime :	-	-	-	-	-	-	-
Changements d'hypothèses :	(315)	(26)	(182)	(523)	(2)	(0)	(2)
Variation de périmètre :	-	-	-	-	-	-	-
Réductions / cessations :	-	-	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience :	95	56	22	173	0	(0)	(0)
Valeur des engagements de fin d'exercice :	(4 776)	(568)	(2 627)	(7 971)	(19)	(4)	(23)
Variation de la valeur des fonds d'assurance							
Valeur des fonds de début d'exercice :	-	-	-	-	-	-	-
Contributions employeur de l'exercice :	-	-	-	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds :	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre :	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services rendus de l'exercice :	(134)	(18)	-	(152)	(2)	(0)	(2)
Coût des services passés :	-	-	-	-	-	-	-
Réduction / cessation :	-	-	-	-	-	-	-
Total coût des services :	(134)	(18)	-	(152)	(2)	(0)	(2)
Coût de l'actualisation :	(80)	(9)	(39)	(128)	(0)	(0)	(0)
Produit d'intérêts généré par les actifs :	-	-	-	-	-	-	-
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(80)	(9)	(39)	(128)	(0)	(0)	(0)
Total :	(213)	(27)	(39)	(280)	(2)	(0)	(2)
Réévaluations du (passif) / de l'actif net							
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques :	-	-	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses financières :	(315)	(26)	(182)	(523)	(2)	(0)	(2)
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience :	95	56	22	173	0	(0)	(0)
Rendement des actifs du régime supérieur / (inférieur) au produit d'intérêts :	-	-	-	-	-	-	-
Total :	(220)	30	(160)	(350)	(2)	(0)	(2)
Variation du (passif) / de l'actif net							
(Passif) / actif de début d'exercice :	(5 482)	(612)	(2 469)	(8 562)	(15)	(4)	(19)
Variation de périmètre :	-	-	-	-	-	-	-
Montant reconnu en résultat :	(213)	3	(39)	(250)	(2)	(1)	(3)
Décès (prestations et contributions payées par l'employeur) :	1 140	40	41	1 222	-	0	0
Montant reconnu en autres éléments du résultat global :	(220)	-	(160)	(380)	(2)	-	(2)
(Passif) / actif de fin d'exercice :	(4 776)	(568)	(2 627)	(7 971)	(19)	(4)	(23)
Cumul des montants reconnus en Autres Elements du Résultat Global							
Cumul des montants reconnus en AERG de début d'exercice :	(990)	-	(495)	(1 485)	19	-	19
Réévaluations du (passif) / de l'actif net de l'exercice :	(220)	-	(160)	(380)	(2)	-	(2)
Cumul des montants reconnus en AERG de fin d'exercice :	(1 210)	-	(655)	(1 865)	17	-	17
Impôts différés (34,43%) :	417	-	226	642	(6)	-	(6)
Cumul net des montants reconnus en AERG de fin d'exercice :	(794)	-	(429)	(1 223)	11	-	11

	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Damon Delente	Damon Delente	Damon Delente
Charge du 1er semestre 2014	IFC	MEDAILLES	Retraite Chapeau	TOTAL	IFC	MEDAILLES	TOTAL
Coût des services rendus de l'exercice :	(132)	(19)	-	(151)	(2)	(0)	(2)
Coût des services passés :	-	-	-	-	-	-	-
Réduction / cessation :	-	-	-	-	-	-	-
Total coût des services :	(132)	(19)	-	(151)	(2)	(0)	(2)
Coût de l'actualisation :	(54)	(7)	(39)	(100)	(0)	(0)	(0)
Produit d'intérêts généré par les actifs :	-	-	-	-	-	-	-
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(54)	(7)	(39)	(100)	(0)	(0)	(0)
Total coût des prestations définies de l'exercice :	(186)	(25)	(39)	(251)	(2)	(0)	(2)

Le produit net (hors médaille du travail) comptabilisé au cours de la période est de 980K€.

Au 31 décembre 2013, l'engagement s'élevait à 5 909 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

Exercice 2013 - IAS Révisée (en milliers d'euros)	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Damon	Damon	Damon
	IFC	MEDAILLES	Chapeau	TOTAL	IFC	MEDAILLES	TOTAL
Variation de la valeur des engagements							
Valeur des engagements de début d'exercice :	(5 671)	(661)	(2 503)	(8 835)	(25)	(4)	(29)
Coût des services rendus de l'exercice :	(283)	(41)	-	(323)	(2)	(1)	(3)
Coût de l'actualisation :	(150)	(17)	(80)	(247)	(1)	(0)	(1)
Prestations payées :	319	42	83	444	10	-	10
Modification de régime :	-	-	-	-	-	-	-
Changements d'hypothèses :	95	10	-	106	1	0	1
Variation de périmètre :	-	-	-	-	-	-	-
Réductions / cessations :	-	-	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience :	208	54	32	294	2	1	3
Valeur des engagements de fin d'exercice :	(5 482)	(612)	(2 469)	(8 562)	(15)	(4)	(19)
Variation de la valeur des fonds d'assurance							
Valeur des fonds de début d'exercice :	-	-	-	-	-	-	-
Contributions employeur de l'exercice :	-	-	-	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds :	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre :	-	-	-	-	-	-	-
Rendement réel du fonds :	-	-	-	-	-	-	-
Valeur des fonds de fin d'exercice :	-	-	-	-	-	-	-
Coût des prestations définies de l'exercice							
Coût des services rendus de l'exercice :	(283)	(41)	-	(323)	(2)	(1)	(3)
Coût des services passés :	-	-	-	-	-	-	-
Réduction / cessation :	-	-	-	-	-	-	-
Total coût des services :	(283)	(41)	-	(323)	(2)	(1)	(3)
Coût de l'actualisation :	(150)	(17)	(80)	(247)	(1)	(0)	(1)
Produit d'intérêts généré par les actifs :	-	-	-	-	-	-	-
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(150)	(17)	(80)	(247)	(1)	(0)	(1)
Total :	(433)	(58)	(80)	(571)	(3)	(1)	(4)
Réévaluations du (passif) / de l'actif net							
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques :	(4)	(0)	-	(4)	(0)	(0)	(0)
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses financières :	99	11	-	110	1	0	1
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience :	208	54	32	294	2	1	3
Rendement des actifs du régime supérieur / (inférieur) au produit d'intérêts :	-	-	-	-	-	-	-
Total :	303	64	32	400	3	1	4
Variation du (passif) / de l'actif net							
(Passif) / actif de début d'exercice :	(5 671)	(661)	(2 503)	(8 835)	(25)	(4)	(29)
Variation de périmètre :	-	-	-	-	-	-	-
Montant reconnu en résultat :	(433)	7	(80)	(506)	(3)	0	(2)
Décès (prestations et contributions payées par l'employeur) :	319	42	83	444	10	-	10
Montant reconnu en autres éléments du résultat global :	303	-	32	335	3	-	3
(Passif) / actif de fin d'exercice :	(5 482)	(612)	(2 469)	(8 562)	(15)	(4)	(19)
Cumul des montants reconnus en Autres Elements du Résultat Global							
Cumul des montants reconnus en AERG de début d'exercice :	(1 293)	-	(527)	(1 820)	16	-	16
Réévaluations du (passif) / de l'actif net de l'exercice :	303	-	32	335	3	-	3
Cumul des montants reconnus en AERG de fin d'exercice :	(990)	-	(495)	(1 485)	19	-	19
Impôts différés (34,43%) :	341	-	170	511	(7)	-	(7)
Cumul net des montants reconnus en AERG de fin d'exercice :	(649)	-	(324)	(974)	13	-	13

Charges 2014 - Comptes consolidés (en €)	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Damon	Damon	Damon
	IFC	MEDAILLES	Chapeau	TOTAL	IFC	MEDAILLES	TOTAL
Charge de l'exercice							
Coût des services rendus de l'exercice :	(267)	(37)	-	(304)	(3)	(1)	(4)
Coût des services passés :	-	-	-	-	-	-	-
Réduction / cessation :	-	-	-	-	-	-	-
Total coût des services :	(267)	(37)	-	(304)	(3)	(1)	(4)
Coût de l'actualisation :	(160)	(17)	(79)	(256)	(0)	(0)	(1)
Produit d'intérêts généré par les actifs :	-	-	-	-	-	-	-
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(160)	(17)	(79)	(256)	(0)	(0)	(1)
Total coût des prestations définies de l'exercice :	(427)	(54)	(79)	(559)	(4)	(1)	(4)

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2013 était de 104 K€.

Par ailleurs depuis le 1er janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la date de clôture de ce plan, soit en 2005, a été évaluée par actualisation au taux de 2,40 %. La provision de retraite complémentaire est provisionnée pour un montant de 2 109 K€. La charge nette comptabilisée au cours de la période est de 49K€.

Une étude de l'analyse de la sensibilité du résultat aux taux d'actualisation fait apparaître au 30 juin 2014 les résultats suivants :

Taux d' actualisation	Dette actuarielle au 30/06/2014	Coût des services 2014	Coût financier 2ème semestre
1,90%	5 086	145	46
2,15%	4 936	139	50
2,40%	4 794	134	54
2,65%	4 658	128	58
2,90%	4 528	123	62

6.13.2 Filiales étrangères

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, Baccarat est engagée au titre d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux salariés depuis 1993 et qui ne concerne plus que 54 personnes (rentiers et actifs salariés ou anciens salariés). L'engagement au 30 juin 2014 s'élève à 517 K€. Le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

	Baccarat US
1er semestre 2014 - IAS Révisée	
(en milliers d'euros)	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'exercice :	(1 478)
Coût des services rendus de l'exercice :	(7)
Coût de l'actualisation :	(31)
Prestations payées :	80
Modification de régime :	-
Changements d'hypothèses :	(81)
Variation de périmètre :	-
Réductions / cessations :	-
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience :	(19)
Ecart de change :	(7)
Valeur des engagements de fin d'exercice :	(1 543)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'exercice :	1 018
Contributions employeur de l'exercice :	75
Prestations payées par le fonds :	(80)
Variation de périmètre :	-
Rendement réel du fonds :	7
Ecart de change :	5
Valeur des fonds de fin d'exercice :	1 025
Coût des prestations définies de l'exercice	
Coût des services rendus de l'exercice :	(7)
Coût des services passés :	-
Réduction / cessation :	-
Total coût des services :	(7)
Coût de l'actualisation :	(31)
Produit d'intérêts généré par les actifs :	22
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(9)
Total :	(16)
Réévaluations du (passif) / de l'actif net	
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques :	-
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses financières :	(81)
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience :	(19)
Rendement des actifs du régime supérieur / (inférieur) au produit d'intérêts :	(15)
Total :	(115)
Variation du (passif) / de l'actif net	
(Passif) / actif de début d'exercice :	(459)
Variation de périmètre :	-
Montant reconnu en résultat :	(16)
Décès (prestations et contributions payées par l'employeur) :	75
Montant reconnu en autres éléments du résultat global :	(115)
Ecart de change :	(2)
(Passif) / actif de fin d'exercice :	(518)
Cumul des montants reconnus en Autres Elements du Résultat Global	
Cumul des montants reconnus en AERG de début d'exercice :	(140)
Réévaluations du (passif) / de l'actif net de l'exercice :	(115)
Ecart de change :	150
Cumul des montants reconnus en AERG de fin d'exercice :	(105)
Impôts différés :	-
Cumul net des montants reconnus en AERG de fin d'exercice :	-

	Baccarat US
Charges second semestre 2014 - Comptes consolidés	
(en milliers d'euros)	
Charge de l'exercice	
Coût des services rendus de l'exercice :	(7)
Coût des services passés :	-
Réduction / cessation :	-
Total coût des services :	(7)
Coût de l'actualisation :	(30)
Produit d'intérêts généré par les actifs :	22
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(8)
Total coût des prestations définies de l'exercice :	(16)

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au cours de la période est de 59 K€.

L'engagement au 31 décembre 2013 s'élevait à 457 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

Exercice 2013 - IAS Révisée (en €)	Baccarat US
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'exercice :	(1 754)
Coût des services rendus de l'exercice :	(15)
Coût de l'actualisation :	(56)
Prestations payées :	162
Modification de régime :	-
Changements d'hypothèses :	112
Variation de périmètre :	-
Réductions / cessations :	-
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience :	18
Ecart de change :	64
Valeur des engagements de fin d'exercice :	(1 470)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'exercice :	1 010
Contributions employeur de l'exercice :	152
Prestations payées par le fonds :	(161)
Variation de périmètre :	-
Rendement réel du fonds :	52
Ecart de change :	(40)
Valeur des fonds de fin d'exercice :	1 013
Coût des prestations définies de l'exercice	
Coût des services rendus de l'exercice :	(15)
Coût des services passés :	-
Réduction / cessation :	-
Total coût des services :	(15)
Coût de l'actualisation :	(56)
Produit d'intérêts généré par les actifs :	34
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(22)
Total :	(37)
Réévaluations du (passif) / de l'actif net	
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques :	(4)
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses financières :	116
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience :	18
Rendement des actifs du régime supérieur / (inférieur) au produit d'intérêts :	18
Total :	148
Variation du (passif) / de l'actif net	
(Passif) / actif de début d'exercice :	(744)
Variation de périmètre :	-
Montant reconnu en résultat :	(37)
Décès (prestations et contributions payées par l'employeur) :	153
Montant reconnu en autres éléments du résultat global :	148
Ecart de change :	24
(Passif) / actif de fin d'exercice :	(457)
Cumul des montants reconnus en Autres Elements du Résultat Global	
Cumul des montants reconnus en AERG de début d'exercice :	(140)
Réévaluations du (passif) / de l'actif net de l'exercice :	148
Ecart de change :	3
Cumul des montants reconnus en AERG de fin d'exercice :	10
	£0
Impôts différés :	-
Cumul net des montants reconnus en AERG de fin d'exercice :	-

Charges 2014 - Comptes consolidés (en €)	Baccarat US
	EUR
Charge de l'exercice	
Coût des services rendus de l'exercice :	(15)
Coût des services passés :	-
Réduction / cessation :	-
Total coût des services :	(15)
Coût de l'actualisation :	(60)
Produit d'intérêts généré par les actifs :	44
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(17)
Total coût des prestations définies de l'exercice :	(31)

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au 31 décembre 2013 était de 358 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 30 juin 2014 :

- Taux d'actualisation : 3,70% pour rappel il était de 4,30% au 31 décembre 2013
- Les prestations payées sur le premier semestre 2014 sont supposées être payées par le fond
- Les contributions employeurs versées dans le fond sont égales à la moitié des contributions versées en 2013
- Le rendement des fonds est déduit de la valeur donnée du fond au 30 juin 2014 et de la valeur au 31 décembre 2013 déduite des prestations payées et augmentée de la contribution employeur. Les intérêts calculés correspondent à un rendement annuel de 1,30%.

Japon

Au Japon, Baccarat Pacific K.K. est engagée au titre d'un régime à prestations définies (retraite sous forme de rente ou capital, décès et démission) soumis à l'ancienneté au moment du départ. L'engagement au 30 juin 2014 s'élève à (52) K€.

	Baccarat Japon
1er semestre 2014 - IAS Révisée	
(en milliers d'euros)	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'exercice :	(2 806)
Coût des services rendus de l'exercice :	(166)
Coût de l'actualisation :	(19)
Prestations payées :	180
Modification de régime :	-
Changements d'hypothèses :	-
Variation de périmètre :	-
Réductions / cessations :	-
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience :	-
Ecart de change :	(122)
Valeur des engagements de fin d'exercice :	(2 933)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'exercice :	2 859
Contributions employeur de l'exercice :	156
Prestations payées par le fonds :	(180)
Variation de périmètre :	-
Rendement réel du fonds :	(2 897)
Ecart de change :	62
Valeur des fonds de fin d'exercice :	-
Coût des prestations définies de l'exercice	
Coût des services rendus de l'exercice :	(166)
Coût des services passés :	-
Réduction / cessation :	-
Total coût des services :	(166)
Coût de l'actualisation :	(19)
Produit d'intérêts généré par les actifs :	19
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(166)
Total :	(166)
Réévaluations du (passif) / de l'actif net	
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques :	-
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses financières :	-
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience :	-
Rendement des actifs du régime supérieur / (inférieur) au produit d'intérêts :	(2 916)
Total :	(2 916)
	€0
Variation du (passif) / de l'actif net	€0
(Passif) / actif de début d'exercice :	53
Variation de périmètre :	-
Montant reconnu en résultat :	(166)
Décassements (prestations et contributions payées par l'employeur) :	156
Montant reconnu en autres éléments du résultat global :	(2 916)
Ecart de change :	(60)
(Passif) / actif de fin d'exercice :	(2 933)
Cumul des montants reconnus en Autres Elements du Résultat Global	
Cumul des montants reconnus en AERG de début d'exercice :	(38)
Réévaluations du (passif) / de l'actif net de l'exercice :	(2 916)
Ecart de change :	(66)
Cumul des montants reconnus en AERG de fin d'exercice :	(3 020)
Impôts différés :	-
Cumul net des montants reconnus en AERG de fin d'exercice :	-

	Baccarat Japon
Charges second semestre 2014 - Comptes consolidés	
(en milliers d'euros)	
Charge de l'exercice	
Coût des services rendus de l'exercice :	(170)
Coût des services passés :	-
Réduction / cessation :	-
Total coût des services :	(170)
Coût de l'actualisation :	(19)
Produit d'intérêts généré par les actifs :	19
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	0
Total coût des prestations définies de l'exercice :	(169)

La charge nette (hors effet de change) comptabilisée au cours de l'exercice est de 10K€.

L'engagement au 31 décembre 2013 s'élevait à (53) K€.

Exercice 2013 - IAS Révisée (en €)		Baccarat Japon
Variation de la valeur des engagements		
Valeur des engagements de début d'exercice :	(3 339)	
Coût des services rendus de l'exercice :	(346)	
Coût de l'actualisation :	(38)	
Prestations payées :	121	
Modification de régime :	-	
Changements d'hypothèses :	6	
Variation de périmètre :	-	
Réductions / cessations :	-	
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience :	(14)	
Ecart de change :	800	
Valeur des engagements de fin d'exercice :	(2 810)	
Variation de la valeur des fonds d'assurance		
Valeur des fonds de début d'exercice :	3 237	
Contributions employeur de l'exercice :	510	
Prestations payées par le fonds :	(121)	
Variation de périmètre :	-	
Rendement réel du fonds :	33	
Ecart de change :	(796)	
Valeur des fonds de fin d'exercice :	2 863	
Coût des prestations définies de l'exercice		
Coût des services rendus de l'exercice :	(346)	
Coût des services passés :	-	
Réduction / cessation :	-	
Total coût des services :	(346)	
Coût de l'actualisation :	(38)	
Produit d'intérêts généré par les actifs :	37	
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(1)	
Total :	(347)	
Réévaluations du (passif) / de l'actif net		
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques :	(173)	
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses financières :	179	
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience :	(14)	
Rendement des actifs du régime supérieur / (inférieur) au produit d'intérêts :	(4)	
Total :	(12)	
Variation du (passif) / de l'actif net		
(Passif) / actif de début d'exercice :	(101)	
Variation de périmètre :	-	
Montant reconnu en résultat :	(347)	
Décaissements (prestations et contributions payées par l'employeur) :	510	
Montant reconnu en autres éléments du résultat global :	(12)	
Ecart de change :	4	
(Passif) / actif de fin d'exercice :	53	
Cumul des montants reconnus en Autres Elements du Résultat Global		
Cumul des montants reconnus en AERG de début d'exercice :	(38)	
Réévaluations du (passif) / de l'actif net de l'exercice :	(12)	
Ecart de change :	10	
Cumul des montants reconnus en AERG de fin d'exercice :	(40)	
Impôts différés :	-	
Cumul net des montants reconnus en AERG de fin d'exercice :	-	

Charges 2014 - Comptes consolidés (en €)		Baccarat Japon
		EUR
Charge de l'exercice		
Coût des services rendus de l'exercice :	(326)	
Coût des services passés :	-	
Réduction / cessation :	-	
Total coût des services :	(326)	
Coût de l'actualisation :	(37)	
Produit d'intérêts généré par les actifs :	37	
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	1	
Total coût des prestations définies de l'exercice :	(325)	

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au cours de l'exercice était de 158 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 30 juin 2014 :

- Taux d'actualisation : 1,30 % (le même qu'au 31 décembre 2013)
- Les prestations payées sur le premier semestre 2014 sont supposées être payées par le fond
- Le rendement des fonds est déduit de la valeur donnée du fonds au 30 juin 2014 et de la valeur au 31 décembre 2013 déduite des prestations payées et augmentée de la contribution employeur. Les intérêts calculés correspondent à un rendement annuel de 1,60%

6.13.3 Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 30 juin 2014 est de 68 503 heures.

6.14 Emprunts et dettes financières

Cette note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti conclus par le Groupe.

En milliers d'euros	30/06/2014	31/12/2013
Passifs non courants (échéances à plus d'un an)		
Prêts bancaires garantis	15 654	19 699
Prêts bancaires non-garantis	1 445	1 382
Autres	5 132	5 149
TOTAL	22 231	26 230
Passifs courants (échéances à moins d'un an)		
Part courante des prêts bancaires garantis	2 718	3 253
Banque créditrice	11	0
Prêts bancaires non-garantis	10 600	7 344
Intérêts courus non échus	122	90
Juste valeur des instruments financiers	0	0
Comptes courants passifs	186	186
Autres	-55	-24
TOTAL	13 582	10 849

Les lignes de crédit ont été renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties. Ces lignes ont été maintenues jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord.

Au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élevait à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Baccarat a signé le 22 janvier 2013, un prêt bancaire revolving de 16 M€ et un crédit d'investissement de 11,58 M€. Ces financements viennent compléter l'augmentation de capital de 27,5 M€ réalisée fin juin 2012 par la société. (cf. notes « Faits significatifs de la période », N°2.2 – Risque de Liquidité et N°7 – Engagements hors bilan)

Ces accords de financements négociés avec les partenaires bancaires se décomposent en un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, le tout moyennant un certain nombre de garanties et d'engagements financiers (ratios financiers / covenants)

Ces dernières consistent en le nantissement :

- des marques françaises Baccarat,
- des titres des principales filiales de la Société,
- des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation),
- ainsi que la cession en Dailly des créances commerciales (pour le crédit renouvelable).

Les principaux engagements financiers portent sur les ratios financiers relatifs aux ratios de levier (dettes financières consolidées/EBE consolidé), ratio de couverture des frais financiers (EBE consolidé/Charges financières nettes), ratio de fonds propres (Dettes financières consolidées/Capitaux propres), ratio de couverture du service de la dette (Cash flow libre/Dettes financières) et des niveaux d'investissements autorisés.

De plus, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 M€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis et rue de la Paix).

Compte tenu de ces nouveaux accords de financement, l'avance de 5 000 K€ consentie par Société du Louvre à Baccarat S.A. a été reclassée en passifs non courants à partir du 30 juin 2013.

Covenants bancaires

La renégociation des lignes de crédit est soumise au respect de certains covenants, à savoir le respect des ratios suivants :

- Ratio de levier ≤ 3
- Ratio de couverture des frais financiers $\geq 4,5$
- Ratio de fonds propres ≤ 1
- Ratio de couverture du service de la dette ≥ 1
- Excédent de cash Flow

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants au 30 juin 2014 :

					au 30/06/2014						
					Valeur Nominale			Valeur Comptable			
					KDevis	Taux	Keuros	KDevis	Taux	Keuros	
	Devise	F / V	Taux d'intérêt nominal	Échéance							
Passifs non courants											
<u>Prêts bancaires non garantis</u>					1 445						
	JPY	F	1,81%	2012							
	JPY	F	1,48%	2013							
	JPY	V	1,63%	2014							
	JPY	V	1,52%	2015	200 000	138,44	1 445	200 000	138,44	1 445	
<u>Prêts bancaires garantis</u>					34 580						
	Emprunt OSEO	EUR	F	2,88%	2017	2 000	1,00	2 000	903	1,00	903
	Crédit Spot Revolving	EUR	V	3,80%	2018	16 000	1,00	16 000	10 000	1,00	10 000
	Crédit investissement	EUR	V	3,83%	2019	11 580	1,00	11 580	5 625	1,00	5 625
	Ecriture Conso - annulation des CAR	EUR							-874	1,00	-874
	Comptes Courants - société du Louvre	EUR	V	2,80%	2019	5 000	1,00	5 000	5 000	1,00	5 000
<u>Autres</u>					132						
	Aide Anvar > 1 an	EUR									
	Dépôts de garantie	EUR									
	Participation des salariés	EUR									
	BPKK - Long term lease obligation	JPY		2018	14 877	138,44	107				
Total Passifs non courants					22 231						
Passifs courants											
<u>Part courante des prêts bancaires non garantis</u>					1 445						
	JPY	V	1,52%	2014	200 000	138,44	1 445	100 000	138,44	722	
	JPY	V	1,52%	2014							
	JPY	F	2,48%	2012							
	JPY	F	2,03%	2012							
	JPY	V	1,52%	2012							
<u>Part courante des prêts bancaires garantis</u>					1 996						
	Emprunt OSEO	EUR	F	2,88%				496	1,00	496	
	Crédit investissement	EUR	V	3,83%				1 500	1,00	1 500	
<u>Facilité bancaire et crédits court terme non garantis</u>					11 293						
	Concours bancaires (dettes)	JPY		2014	1 550 000	138,44	11 196	1 390 417	138,44	10 043	
	Comptes Courants - Bt Grèce avec P. Deros	EUR		2014	97	1,00	97	97	1,00	97	
<u>Facilité bancaire et crédits court terme garantis</u>					556						
	Concours bancaires (dettes)	USD		2014	760	1,3660	556	760	1,3660	556	
	Concours bancaires (dettes)	EUR		2014							
	Concours bancaires (trésorerie passive) - Baccarat	EUR		2014							
	Concours bancaires (trésorerie passive) - Damon	EUR									
	Intérêts courus non échus	EUR									
	Comptes Courants - Sté du Louvre	EUR									
<u>Autres</u>					34						
	Aide Anvar < 1 an	EUR									
	Participation des salariés - part < 1 an	EUR									
	Juste valeur des instruments financiers	EUR									
	BPKK - Long term lease obligation	JPY		2014							
	Ajustement IG Compte courant	EUR									
Total Passifs courants					13 583						
Total des passifs					35 813						
<u>Total des passifs</u>					35 813						
<u>Passifs non soumis à intérêts</u>					25						
	Aide Anvar	EUR									
	Dépôt de garantie	EUR									
	Juste valeur des instruments financiers	EUR									
Total des passifs portant intérêts					35 788						

Au 31 décembre 2013, les termes et conditions des emprunts en cours étaient les suivants:

					au 31/12/2013					
					Valeur Nominale			Valeur Comptable		
					KDevis	Taux	Keuros	KDevis	Taux	Keuros
	Devise	F / V	Taux d'intérêt nominal	Echéance						
Passifs non courants										
<u>Prêts bancaires non garantis</u>										
	JPY	F	1,81%	2012			1 382			1 382
	JPY	F	1,48%	2013						
	JPY	V	1,63%	2014						
	JPY	V	1,52%	2015	200 000	144,72	1 382	200 000	144,72	1 382
<u>Prêts bancaires garantis</u>										
							34 580			24 699
	EUR	F	2,88%	2017	2 000	1,00	2 000	1 153	1,00	1 153
	EUR	V	3,73%	2018	16 000	1,00	16 000	12 000	1,00	12 000
	EUR	V	3,72%	2019	11 580	1,00	11 580	7 500	1,00	7 500
	EUR							-954	1,00	-954
	EUR	V		2019	5 000	1,00	5 000	5 000	1,00	5 000
<u>Autres</u>										
	EUR									149
	EUR									25
	EUR									
	JPY							17 902	144,72	124
Total Passifs non courants										26 230
Passifs courants										
<u>Part courante des prêts bancaires non garantis</u>										
							2 764			2 764
	JPY	V	1,52%	2014	200 000	144,72	1 382	200 000	144,72	1 382
	JPY	V	1,52%	2014	200 000	144,72	1 382	200 000	144,72	1 382
	JPY	F	2,48%	2012						
	JPY	F	2,03%	2012						
	JPY	V	1,52%	2012						
<u>Part courante des prêts bancaires garantis</u>										
	EUR	F	2,88%					489	1,00	489
<u>Facilité bancaire et crédits court terme non garantis</u>										
							9 425			6 890
	JPY			2013	1 350 000	144,72	9 328	983 124	144,72	6 793
	EUR			2013	97	1,00	97	97	1,00	97
<u>Facilité bancaire et crédits court terme garantis</u>										
							551			641
	USD			2013	760	1,3790	551	760	1,3790	551
	EUR			2013						
	EUR			2012				0	1,00	0
	EUR							0	1,00	0
	EUR									89
	EUR									
<u>Autres</u>										
	EUR									49
	EUR									0
	EUR									0
	JPY							5 279	144,72	36
	EUR							-20	1,00	-20
Total Passifs courants										10 850
Total des passifs										37 079
Total des passifs										
										37 079
<u>Passifs non soumis à intérêts</u>										
										110
	EUR									49
	EUR									25
	EUR									36
Total des passifs portant intérêts										36 969

6.15 Autres Crédeurs

- Ventilation par nature

En milliers d'euros	30/06/2014	31/12/2013
Clients – Avances et acomptes reçus	3 094	1 684
Dettes sur acquisitions d'actifs	588	458
Dettes sociales	11 813	11 788
Dettes fiscales	911	2 399
Autres	7 470	6 828
Total des autres tiers	23 876	23 157

6.16 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le groupe estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques liés à des litiges généraux et spécifiques existants au 30 juin 2014.

Litige Consellior

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2012 a voté une augmentation de capital réservée de 27,5 M€ souscrite par Catterton Partners (CP Crystal Luxco, Sarl). Cette opération a fait l'objet d'un visa de l'AMF et d'un rapport d'équité. A l'issue de l'Assemblée, le conseil d'administration du 28 juin 2012 a autorisé la signature d'un contrat de prestations de services au titre duquel Catterton fournirait des prestations d'assistance dans le domaine marketing, design, innovation des produits, stratégie, et mise à disposition du réseau de contacts en Chine et en Asie, pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 220 000 euros à compter de la réalisation de l'augmentation de capital.

La société Baccarat a été assignée le 15 novembre 2012 par la société Consellior SAS, actionnaire minoritaire, en vue d'obtenir l'annulation des résolutions relatives à l'augmentation de capital ainsi que par certains actionnaires individuels. Baccarat considère que ces actions en cours sont dénouées de tout fondement et a déposé plainte à l'encontre de la société Consellior et son représentant.

Par ailleurs, Baccarat a été signifié le 27 mars 2013 d'une assignation devant le Tribunal de Commerce de Nancy, à la demande de Consellior SAS, actionnaire de Baccarat et dirigée par Monsieur Allan Green, afin d'obtenir notamment la nullité de la troisième résolution des assemblées générales de juin 2010 et 2011 relatives à l'approbation des conventions réglementées, l'annulation de la convention de licence de la marque Baccarat conclue entre la Société et SH Baccarat License Holding LLC., et que les conséquences financières des conventions conclues entre la Société et Groupe du Louvre dont l'approbation a été rejetée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012 soient supportées par Groupe du Louvre et Société du Louvre.

Travailleurs de l'amiante

Baccarat a appris le 3 juillet 2013 que, suite à la demande des organisations syndicales, la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CNAMTS) a

rendu un avis favorable en vue de l'inscription de la manufacture sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA).

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Les salariés ayant travaillé au sein de la Manufacture entre 1949 et 1995 peuvent prétendre au bénéfice de la retraite anticipée, à partir de 50 ans et, sous réserve de la durée de leur exposition à l'amiante. Fin juin, 90 personnes ont décidé de partir volontairement en retraite anticipée.

7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1 Par nature

- Les engagements donnés hors bilan au 30 juin 2014 sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2013
Engagements donnés		
Avals et cautions donnés	586	580
Garanties réelles sur dettes au bilan	56	25
Total	642	605
Engagements réciproques		
Crédit à moyen terme	48 182	54 259
Autres engagements	10 285	9 238
Total	58 467	63 497

Les engagements reçus hors bilan au 30 juin 2014 sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2013
Engagements reçus		
Avals et cautions reçus	-	-
Garanties réelles sur dettes au bilan	-	44
Total	-	44
Engagements réciproques		
Crédit à moyen terme	48 182	54 259
Autres engagements	10 285	9 238
Total	58 467	63 497

7.2 Echancier

- L'échéancier des engagements donnés hors bilan au 30 juin 2014 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements donnés				
Avals et cautions reçus	586			586
Garanties réelles reçus	56			56
Total	642	-	-	642
Engagements réciproques				
Crédit moyen terme	10 602	18 000	19 580	48 182
Autres engagements	2 257	28	8 000	10 285
Total	12 859	18 028	27 580	58 467

Baccarat a signé le 22 janvier 2013, un prêt bancaire revolving de 16 M€ et un crédit d'investissement de 11,58 M€. Ces financements viennent compléter l'augmentation de capital de 27,5 M€ réalisée fin juin 2012 par la société.

Ces accords de financements négociés avec les partenaires bancaires se décomposent en un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, le tout moyennant un certain nombre de garanties et d'engagements financiers (ratios financiers / covenants)

Les principaux engagements financiers portent sur les ratios financiers relatifs aux ratios de levier (dettes financières consolidées/EBE consolidé), ratio de couverture des frais financiers (EBE consolidé/Charges financières nettes), ratio de fonds propres (Dettes financières consolidées/Capitaux propres), ratio de couverture du service de la dette (Cash flow libre/Dettes financières) et des niveaux d'investissements autorisés.

Covenants bancaires

La renégociation des lignes de crédit est soumise au respect de certains covenants, à savoir le respect des ratios suivants :

- Ratio de levier ≤ 3
- Ratio de couverture des frais financiers $\geq 4,5$
- Ratio de fonds propres ≤ 1
- Ratio de couverture du service de la dette ≥ 1
- Excédent de cash Flow

Garanties financières accordées

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2013, les garanties financières suivantes étaient accordées :

- Avec la société Baccarat Inc :
 - Garantie d'une ligne de crédit revolving à hauteur de 800 K\$ négociée par Baccarat Inc.
 - Baccarat SA a délivré sa garantie dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue,
 - Au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de 8 345 K\$, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
 - A la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie serait plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de 7 355 K\$.
- Avec les sociétés Baccarat Far East et Baccarat Pacific KK :
 - Caution solidaire dans le cadre d'un contrat de prêt à conclure entre Baccarat Far East et Baccarat Pacific KK, pour un montant d'environ 3,5 M€ (380 999 253,64 JPY), d'une durée maximum de 2 ans à compter du 31 décembre 2012, remboursable trimestriellement à compter du 31 mars 2013 et portant intérêt aux taux de 2% l'an et ce, en garantie du

remboursement par Baccarat Far East à Baccarat Pacific KK des sommes dues au titre dudit prêt.

➤ Avec les partenaires bancaires :

- Octroi de garanties dans le cadre d'accords de financement avec Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine, concernant la mise en place d'un crédit renouvelable pour 16 M€ et une durée de 5 ans pour le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat, ainsi qu'un crédit d'investissements pour un montant total de 12 M€ et une durée de 6 ans. Les garanties octroyées sont notamment le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable), étant précisé que les financements précédents resteraient en place jusqu'à la signature des accords définitifs.
- Octroi de garanties dans le cadre l'accord de financement additionnel avec OSEO concernant la mise en place d'un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ et une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,9% l'an et le nantissement des 4 fonds de commerce afférents aux boutiques Baccarat situées à Nancy (rue des Dominicains), Strasbourg (rue des Hallebardes) et Paris (place des Etats-Unis et rue de la Paix).

- L'échéancier des engagements reçus hors bilan au 30 juin 2014 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<u>Engagements reçus</u>				
Avals et cautions reçus				-
Garanties réelles reçus	44	-	-	44
Total	44	-	-	44
<u>Engagements réciproques</u>				
Crédit moyen terme	10 602	18 000	19 580	48 182
Autres engagements	2 257	28	8 000	10 285
Total	12 859	18 028	27 580	58 467

7.3 Engagements de location

Le Groupe exploite majoritairement ses magasins par des contrats de location simple. La durée moyenne des baux commerciaux est de 9 ans. La charge de location des magasins au 30 juin 2014 s'élève à 5 940 K€ et 6 346 K€ au 30 juin 2013.

Postérieurement à la clôture du 31 décembre 2011, la filiale américaine Baccarat Inc. a conclu un bail avec Ironwood Realty Corporation pour l'ouverture d'une nouvelle boutique au 635 Madison avenue à New-York, U.S.A.

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé, dans le cadre de ce bail, Baccarat SA à délivrer sa garantie pour le paiement de toutes les sommes dues au bailleur par Baccarat Inc. au titre dudit bail dans la limite des montants et plafonds présentés au chapitre 2.1.2 du présent document.

8 RESULTAT PAR ACTION

Le capital social est de 830 713 actions entièrement libérées.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 30 juin 2014 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à (8,08) € (30 juin 2013 : (6,97) €).

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action au 30 juin 2014 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à (8,29) € (30 juin 2013 : (6,97) €), ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période pendant laquelle les options étaient en circulation.

En milliers d'euros	30/06/2014	30/06/2013	Variation	%
Résultat de la période	(6 713)	(5 790)	(923)	15,9%
Dont attribuable aux porteurs de capitaux de la société	(6 746)	(5 846)	(900)	15,4%
Dont attribuable aux Intérêts minoritaires	33	56	(23)	-41,1%
Résultat de base par action en euros	(8,08)	(6,97)	(1,11)	15,9%
Résultat dilué par action en euros	(8,29)	(6,97)	(1,32)	18,9%

en euros	30/06/2014	30/06/2013
Résultat net	(6 713 000)	(5 790 000)
Actions en circulation (y/c actions gratuites)	830 713	830 713
Résultat de base par actions	(8,08)	(6,97)
Nb moyen pondéré d'options sur actions	4 000	22 000
	1	1
Options à prendre pour calcul		
Charge restant à constater	-	-
Prix moyen de l'exercice / la période	222	167
Prix d'exercice	212	212
Prix exercice ajusté	212	212
Nb actions émises au prix de marché	24 582	30 551
Dilution (en nombre d'actions)	810 131	830 713
Résultat dilué par action	(8,29)	(6,97)

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période.

9 RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

9.1 Société mère et société tête de groupe

Baccarat S.A. est une filiale à 66,53% de Groupe du Louvre.

9.2 Opérations avec les principaux dirigeants

Prêts aux administrateurs :

Néant

Rémunérations des principaux dirigeants :

La Direction Générale se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du conseil d'administration du 24 avril 2014 indique la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail.

Les dirigeants bénéficient également du programme d'options sur actions.

9.2.1 Rémunération des administrateurs et du dirigeant

- Rémunération et avantages versés au Directeur Général

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Au titre de l'exercice 2012		Au titre de l'exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Monsieur Markus Lampe, Directeur Général jusqu'au 3 juin 2013				
Rémunération fixe	-	475 007 €	-	182 695 €
Rémunération variable	356 250 €(1)	175 000 €	148 438 €	95 000 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (2)	-	85 592 €	-	38 881 €
TOTAL	356 250 €	735 599 €	148 438 €	316 576 €
Madame Daniela Riccardi, Directeur Général depuis le 3 juin 2013				
Rémunération fixe	-	-	-	437 442 €
Rémunération variable	-	-	450 000 €(3)	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (3)	-	-	-	171 428 €
TOTAL	-	-	450 000 €	608 870 €

(1) Montant contractuel maximum, (75% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs, pouvant atteindre 100% du salaire de base - soit un montant de 475 007 € - dans certains cas, en fonction de l'atteinte des objectifs)

(2) Voiture et appartement de fonction

(3) Montant contractuel garanti pour l'exercice 2013

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Markus Lampe, Directeur Général jusqu'au 3 juin 2013	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante	831 257 € (1)	331 133 € (2)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	831 257 €	331 133 €
Madame Daniela Riccardi, Directeur Général depuis le 3 juin 2013	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante		887 442 € (3)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL		887 442 €

(1) rémunération fixe + montant maximum de la rémunération variable (75% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs, pouvant atteindre 100% dans certains cas)

(2) rémunération fixe + montant maximum de la rémunération variable (75% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs), prorata temporis

(3) rémunération fixe prorata temporis + rémunération variable (montant contractuel garanti pour l'exercice 2013)

Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Markus Lampe Directeur Général début mandat : 23/05/2011 fin mandat : 03/06/2013	X (1)			X	X (2)			
Mme. Daniela Riccardi Directeur Général début mandat : 03/06/2013	X (3)			X	X (4)			

(1) avec la société contrôlante, Groupe du Louvre depuis le 1er juillet 2011 et jusqu'au 3 juin 2013

(2) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Groupe du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 6 mois de rémunération brute moyenne (fixe + variable) versée au cours des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la société

(3) avec la société contrôlante, Groupe du Louvre depuis le 3 juin 2013

(4) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Groupe du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 12 mois de rémunération brute annuelle (salaire de base + variable) versée au cours des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la société

- Jetons de présence versés aux administrateurs

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les administrateurs		
	Au titre de l'exercice 2011	Au titre de l'exercice 2012
Membres du Conseil d'administration		
Monsieur Michael Boroian(1)	23 860€(2)	
Monsieur Michael J. Chu(3)	-	-
Madame Neda Daneshzadeh(3)	-	-
Monsieur Steven M. Hankin	-	-
Madame Dominique Hériard-Dubreuil(4)	7 916 €	7 916 €
Madame Françoise Labro	-	8 499 €
Monsieur Ellis F. Rinaldi	-	-
Monsieur Hamilton South	3 447€(5)	4 237€(5)
Monsieur Richard R. Gomel	-	-
Monsieur Jérôme C. Silvey	-	-
Monsieur Barry Sternlicht	-	-
TOTAL	35 223 €	13 185 €

(1) administrateur jusqu'au 28 juin 2012

(2) montant total versé au titre des années 2011 et 2012

(3) administrateur depuis le 28 juin 2012

(4) administrateur jusqu'au 15 septembre 2011

(5) montant diminué d'une retenue à la source de 30%

- **Informations sur les stocks options et actions de performance attribuées aux Directeur Général et aux administrateurs**

Aucune option de souscription n'a été attribuée ni levée au cours de l'exercice 2013

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
-	-	-	-	-	-	-

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-	-	-	-

Aucune action de performance n'a été attribuée ni n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2013.

Tableau récapitulatif des actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'actions attribuées durant l'exercice	valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	date d'acquisition	date de disponibilité	conditions de performance
-	-	-	-	-	-	-

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice	N° et date du plan	Nbre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
-	-	-	-

9.2.2 Historique des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Date d'assemblée	Plan n°1 04/12/2007
Date du conseil d'administration	10/06/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	29 000
Point de départ d'exercice des options	12/06/2010
Date d'expiration	12/06/2013
Prix de souscription ou d'achat	212 €
Modalités d'exercice : 4 tranches	$\frac{1}{4}$ en 2010, $\frac{1}{4}$ en 2011, $\frac{1}{4}$ en 2012 et $\frac{1}{4}$ en 2013
Nombre d'actions souscrites au 30/06/2014	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	29 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 30/06/2014	0

9.2.3 Informations sur les options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés attributaires de la Société

Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers en 2013	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé	Néant	

9.3 Montant provisionné aux fins du versement de pension, retraite ou autres avantages

Néant

9.4 Transactions avec les principaux dirigeants et administrateurs :

Néant

10 AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Soldes et transactions avec les sociétés contrôlantes et les sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros	SOCIETES CONTROLANTES Groupe du Louvre	SOCIETES CONTROLANTES Catterton	SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE
<u>Actif</u>			
Créances financières			
Stocks			
Créances	0		43
Valeurs disponibles			
Provisions pour dépréciation			
<u>Passif</u>			
Dettes à court terme			
	545		
Emprunts et dettes financières à long terme			
	5 000		
<u>Charges</u>			
Achats/Charges externes			
	(1280)	(210)	
Charges financières			
	(70)		
<u>Produits</u>			
Ventes			
	2		
Produits Financiers			

Concernant les sociétés contrôlantes, il s'agit des relations du Groupe Baccarat avec Groupe du Louvre et ses filiales. Principalement, elles correspondent à des relations commerciales, ventes de marchandises, prestations de services et de mise à disposition de personnel.

Au 30 juin 2014, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2012 a autorisé la conclusion avec Catterton Partners, devenue actionnaire à travers sa filiale CP Crystal Luxco le 28 juin 2012, d'une convention de prestations de services concernant l'assistance dans les domaines du marketing, du design, de l'innovation de produits, de la stratégie, de la mise à disposition de l'expérience et des contacts Catterton en Asie et plus particulièrement en Chine, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 220 K€ payable trimestriellement, ainsi que le remboursement des frais de déplacements.

Les transactions avec la société mise en équivalence, SVD André Bonhomme concernent des opérations intra-groupes sur créances clients.

Le Groupe Baccarat est consolidé dans les comptes de Société du Louvre contrôlé par la société Groupe du Louvre.



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes sur l'information
financière semestrielle 2014**

Période du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014
Baccarat S.A.
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Ce rapport contient 3 pages
Référence : xxx-xxx



KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France



M A Z A R S

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : €20 767 825

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014

Période du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Baccarat S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Schiltigheim, le 30 septembre 2014

Courbevoie, le 30 septembre 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet
Associé

Raymond Petroni
Associé